

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 136

20 janvier 2006

SOMMAIRE

A.L.T. Services, Accounting, Legal and Trust Services S.A., Luxembourg	6499	Geoson, S.à r.l., Contern	6506
A.L.T. Services, Accounting, Legal and Trust Services S.A., Luxembourg	6499	Giais, S.à r.l., Luxembourg	6501
A.R. TECH, Agences et Représentations de Produits Techniques S.A., Luxembourg	6514	Global Asset Program (Luxembourg) S.A., Luxembourg	6528
Abital S.A., Senningerberg	6512	Global Fresh, S.à r.l., Ettelbruck	6490
Auberge Petite Suisse, S.à r.l., Beaufort	6488	Glory Winner Holdings, S.à r.l., Luxembourg	6521
AutoArc Holding, S.à r.l., Luxembourg	6504	Golden Recovery S.A., Luxembourg	6493
Bergon S.A.H., Luxembourg	6503	Hera S.A., Luxembourg	6491
Bogafin S.A., Senningerberg	6514	Hodingh S.A., Luxembourg	6500
BRE/IBC Fixture, S.à r.l., Luxembourg	6487	Hydro 50 Management, S.à r.l., Kautenbach	6510
BRE/IBC Fixture, S.à r.l., Luxembourg	6487	Hydro 50 Management, S.à r.l., Kautenbach	6512
Bul Invest S.A., Luxembourg	6495	Ilva International S.A., Luxembourg	6503
Camping Neumühle/Ermsdorf, S.à r.l., Neumühle-Ermsdorf	6488	Immobilière Start S.A., Luxembourg	6509
Capital @ Work Int'l S.A., Capellen	6493	K+S Biogas, S.à r.l., Urspelt	6490
Capital @ Work Int'l S.A., Capellen	6494	Labrea Holding S.A., Luxembourg	6505
Capital Access S.A., Capellen	6491	Labrea Holding S.A., Luxembourg	6505
Capital Access S.A., Capellen	6492	Lime Invest S.A., Luxembourg	6501
Cermofin S.A., Luxembourg	6482	Logistic II Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	6515
Conway S.A., Luxembourg	6500	Matrec S.A., Senningerberg	6512
Décor 2000 Rénovalux S.A., Noertrange	6509	Medimagicom S.A., Luxembourg	6494
Décor 2000 Rénovalux S.A., Noertrange	6509	Medimagicom S.A., Luxembourg	6494
Edimag S.A., Esch-sur-Alzette	6526	Menuiserie B. Peters, S.à r.l., Troisvierges	6527
Euro-Stella S.A., Senningerberg	6514	Menuiserie B. Peters, S.à r.l., Troisvierges	6527
Eurotrust S.A., Luxembourg	6508	Mikto S.C.l., Dahl	6488
Eurotrust S.A., Luxembourg	6509	Mokeda S.A., Luxembourg	6507
Farm International S.A., Luxembourg	6505	N.V. Carbo Holding S.A., Luxembourg	6504
Fes Immo S.A., Wiltz	6513	Netinvest S.A., Luxembourg	6526
Fes Immo S.A., Wiltz	6514	New Asia, S.à r.l., Grevenmacher	6483
Financière de Gestions Internationales S.A., Luxembourg	6502	Norst European Invest S.A., Luxembourg	6492
Financière de Gestions Internationales S.A., Luxembourg	6502	Novinvest Holding S.A., Luxembourg	6503
Flaminia, S.à r.l., Luxembourg	6505	Novolux S.A., Luxembourg	6494
Fleurs Grenadine, S.à r.l., Redange-sur-Attert	6501	Novomar, Nouvelles Orientations Maritimes S.A., Luxembourg	6499
Fleurs Grenadine, S.à r.l., Redingen-Attert	6500	(La) One S.A., Luxembourg	6503
Genavia, Luxembourg General Aviation S.A., Luxembourg	6502	Optimum Conseil S.A., Luxembourg	6491
		Pareast, S.à r.l., Luxembourg	6490
		Pareast, S.à r.l., Luxembourg	6490
		Pearson Luxembourg No. 1 and Pearson Luxembourg No. 2, S.e.n.c., Luxembourg	6507
		Pernambuco S.A., Luxembourg	6507

Powell Corporation, S.à r.l., Luxembourg	6483	TVIKOBB, S.à r.l., Luxembourg	6512
Quinet, S.à r.l., Rombach-Martelange.	6498	Utilities S.A., Luxembourg	6498
Quinet, S.à r.l., Rombach-Martelange.	6498	Utilities S.A., Luxembourg	6498
Riverways S.A., Luxembourg.	6499	Varhin S.A., Luxembourg	6509
Shipbourne S.A., Luxembourg	6497	Vasileas, S.à r.l., Luxembourg	6510
Stahlbeteiligungen Holding S.A., Luxembourg . . .	6504	Wandpark Kehmen-Heischent S.A., Bourscheid . .	6488
Stahlbeteiligungen Holding S.A., Luxembourg . . .	6504	Waterways S.A., Luxembourg.	6482
Thames Haven S.A., Luxembourg	6494	Xanatum Finance S.A., Luxembourg	6492
Toppetti 2 S.A., Luxembourg	6505		

WATERWAYS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 85.234.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 août 2005, réf. LSO-BH00940, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2005.

Certifié conforme

L. Renders / F. Bracke

Administrateur / Administrateur

(070146.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2005.

CERMOFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1017 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.
R. C. Luxembourg B 70.820.

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 25 février 2005

Le 25 février 2005 à 10.00 heures, les actionnaires de la société anonyme CERMOFIN S.A. se sont réunis en assemblée générale au siège social, d'un commun accord, en renonçant à une convocation préalable.

Madame Lyliane Gringras, demeurant professionnellement à Luxembourg est élue présidente de l'assemblée.

La présidente procède à la constitution du bureau et désigne comme secrétaire Monsieur Emmanuel Gringras, demeurant professionnellement à Luxembourg, et Mademoiselle Caroline Schuermans, demeurant professionnellement à Luxembourg, est élue comme scrutateur.

Madame la Présidente constate:

I. Que les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et aptes à tenir la présente assemblée.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont renseignés sur la liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur resteront annexées à la présente.

III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Constat de dénonciation du lieu du siège social par le prestataire la Société EURO-SUISSE AUDIT S.A.
2. Election d'une nouvelle adresse de siège social.

Résolutions

Toutes les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale constate que la Société EURO-SUISSE AUDIT S.A. a, sans respect du préavis contractuel, dénoncé le siège de la Société CERMOFIN S.A. le 3 décembre 2004.

Seconde résolution

L'assemblée générale décide d'élire, à compter de ce jour, son siège social au 2, rue des Dahlias, L-1017 Luxembourg. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par les membres du bureau.

E. Gringras / L. Gringras / C. Schuermans

Secrétaire / Président / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2005, réf. LSO-BC03531. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(082924.3/1268/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2005.

NEW ASIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6791 Grevenmacher, 20, rue de Thionville.

R. C. Luxembourg B 57.834.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2005, réf. LSO-BI05188, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(083967.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2005.

POWELL CORPORATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 110.699.

STATUTES

In the year two thousand five, on the sixth of September.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R. C. Luxembourg B 37.974,

here represented by Mr Michel van Krimpen, lawyer, residing professionally at Luxembourg and Mr Marc Torbick, lawyer, residing professionally at Luxembourg, acting jointly in their respective capacities as director and attorney-in-fact B.

Such appearing party, represented as thereabove mentioned, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée unipersonnelle:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2.

2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

2.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name POWELL CORPORATION, S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) divided into one hundred and twenty-five (125) share quotas of one hundred Euro (100.- EUR) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable. In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2005.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The share quotas have been subscribed by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed, which is the sole partner of the company.

The share quotas have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the subscriber as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred and fifty Euro (1,250.- EUR).

Resolutions of the sole partner

1) The company will be administered by one manager:
LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed.

The duration of its mandate is unlimited and it has the power to bind the company by its sole signature.

2) The address of the corporation is in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le six septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R. C. Luxembourg B 37.974,

ici représentée par Monsieur Michel van Krimpen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg et Monsieur Marc Torbick, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en leurs qualités respectives d'administrateur et de fondé de pouvoirs B.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2.

2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

2.2. La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

2.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

2.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination POWELL CORPORATION, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent Euros (100,- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chacun des membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2005.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaires des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les parts sociales ont été souscrites par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée, qui est l'associé unique de la société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent au souscripteur ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR).

Décisions de l'associé unique

1) La société est administrée par un gérant:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée.

La durée de son mandat est illimitée et il a le pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. van Krimpen, M. Torbick, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 9 septembre 2005, vol. 432, fol. 98, case 7. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 septembre 2005.

H. Hellinckx.

(084927.3/242/262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

BRE/IBC FIXTURE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 96.325.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1205 du 15 novembre 2003.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 19 septembre 2005, réf. LSO-BI03762, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

(082838.3/850/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2005.

BRE/IBC FIXTURE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 96.325.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1205 du 15 novembre 2003.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 19 septembre 2005, réf. LSO-BI03766, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

(082839.3/850/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2005.

WANDPARK KEHMEN-HEISCHENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9140 Bourscheid, 1, Schlasswee.
R. C. Luxembourg B 98.060.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 septembre 2005.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 21 septembre 2005.

P. Probst
Notaire

(903017.3/4917/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 septembre 2005.

CAMPING NEUMÜHLE/ERMSDORF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9364 Neumühle-Ermsdorf.
R. C. Luxembourg B 94.886.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Diekirch, le 14 septembre 2005, réf. DSO-BI00077, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 20 septembre 2005.

Signature.

(903019.3/591/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 septembre 2005.

AUBERGE PETITE SUISSE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6310 Beaufort, 11, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 101.174.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Diekirch, le 14 septembre 2005, réf. DSO-BI00073, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 20 septembre 2005.

Signature.

(903020.3/591/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 septembre 2005.

MIKTO S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-9644 Dahl, 4, am Aastert.
R. C. Luxembourg E 1.928.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le trois août.

Par-devant Maître Pierre Probst, notaire de résidence à Ettelbruck.

Ont comparu:

1) Monsieur Johannes Josephus Maria dit Joseph Logtenberg, maître d'enseignement technique, né à Wiltz le 15 août 1962 (matr. 1962 08 15 198), demeurant à L-9644 Dahl, 4, am Aastert;

2) Madame Monique Leners, sans état particulier, née à Wiltz le 12 mai 1969 (matr. 1969 05 12 168), épouse de Monsieur Joseph Logtenberg, demeurant à L-9644 Dahl, 4, am Aastert,

lesquels comparants ont requis le notaire de documenter comme suit les statuts d'une société civile qu'ils ont convenu de constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les comparants prénommés et toutes personnes, physiques ou morales, qui pourront devenir associés par la suite, une société civile immobilière qui sera régie par les lois y relatives, notamment par les articles 1832 à 1872 du Code Civil, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition, la vente, la mise en valeur, la mise en location et la gestion d'un ou de plusieurs immeubles, en dehors de toutes opérations commerciales.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

La société pourra effectuer toutes opérations mobilières, immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou de nature à en faciliter la réalisation.

Art. 3. Le siège social de la société est établi à L-9644 Dahl, 4, am Aastert; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale.

Art. 4. La société prend la dénomination de MIKTO S.C.I.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée, prenant cours à la date de ce jour.

Chaque associé pourra dénoncer sa participation moyennant préavis d'une année à donner par lettre recommandée à son ou ses co-associés.

La société n'est pas dissoute par le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé, ni par la cessation des fonctions ou la révocation d'un gérant, qu'il soit associé ou non.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de deux mille cinq cents euros (2.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

- par Monsieur Joseph Lotgenberg, prénommé, cinquante parts sociales	50
- par Madame Monique Leners, prénommée, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Les associés déclarent et reconnaissent que le montant du capital social est entièrement libéré en espèces et se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Art. 7. La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ainsi que des actes de cessions de parts régulièrement consentis, sans qu'il ait lieu à délivrance d'aucun titre aux associés.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social et des bénéfiques.

Art. 8. Le capital social pourra à tout moment être modifié par décision de l'assemblée générale statuant à la majorité des trois quarts (3/4) des parts sociales existantes.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'accord des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants. Toutefois, aucun agrément n'est requis en cas de transmission pour cause de mort à des descendants en ligne directe ou au conjoint survivant.

Dans tous les cas où la cession n'est pas libre, les associés restants auront un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente (30) jours de la notification du projet de cession ou de l'événement donnant lieu à la transmission des parts.

En cas de désaccord sur la valeur des parts à céder, celle-ci sera déterminée par un expert à désigner par le Président du Tribunal d'Arrondissement compétent.

Art. 10. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul titulaire par part.

Les co-propriétaires indivis, ainsi que les nu-propriétaires et usufruitiers de parts sociales, sont tenus de se faire représenter par un seul d'entre eux.

Faute d'accord sur ce point, l'exercice des droits attachés à ces parts pourra être suspendu.

Art. 11. La société sera gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions.

Le ou les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre des parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut valablement se faire représenter par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. L'assemblée générale des associés se réunit aussi souvent que les affaires de la société l'exigent, sur convocation du gérant. Cette convocation contiendra l'ordre du jour.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet la modification des statuts de la société ne peuvent être prises qu'à la majorité des trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence au jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2005.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sociaux seront arrêtés et le ou les gérants dresseront un inventaire des valeurs actives et passives de la société.

Art. 17. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixera leurs pouvoirs et émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Frais

Les frais mis à charge de la société en raison de sa constitution sont évalués à approximativement cinq cents euros (EUR 500,-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les comparants susnommés, représentant l'intégralité du capital social de la société, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité et sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

- 1) Sont nommés gérants de la société Monsieur Joseph Lotgenberg et Madame Monique Leners, prénommés.
- 2) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature d'un des deux gérants.
- 3) Les mandats ci-dessus conférés restent valables jusqu'à décision contraire de l'assemblée générale.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Logtenberg, M. Leners, P. Probst.

Enregistré à Diekirch, le 4 août 2005, vol. 616, fol. 49, case 10. – Reçu 12,50 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 17 août 2005.

P. Probst.

(902945.3/4917/103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 septembre 2005.

K+S BIOGAS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9774 Urspelt, Maison 7.

R. C. Luxembourg B 102.960.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Diekirch, le 14 septembre 2005, réf. DSO-BI00068, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 20 septembre 2005.

Signature.

(903021.3/591/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 septembre 2005.

GLOBAL FRESH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9061 Ettelbruck, 26, rue Michel Rodange.

R. C. Luxembourg B 107.053.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Diekirch, le 14 septembre 2005, réf. DSO-BI00075, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 20 septembre 2005.

Signature.

(903022.3/591/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 septembre 2005.

PAREAST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 59.685.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2005, réf. LSO-BH01166, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WOOD, APPLETON, OLIVER & Co. S.A.

Signature

(070288.3/587/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2005.

PAREAST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 59.685.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2005, réf. LSO-BH01164, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WOOD, APPLETON, OLIVER & Co. S.A.

Signature

(070286.3/587/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2005.

OPTIMUM CONSEIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 49.828.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2005, réf. LSO-BG10523, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2005.

Signature.

(070029.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2005.

HERA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.
R. C. Luxembourg B 50.790.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2005, réf. LSO-BG10497, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2005.

Signature.

(070050.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2005.

CAPITAL ACCESS, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités de Capellen.
R. C. Luxembourg B 88.400.

L'an deux mille cinq, le vingt et un juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CAPITAL ACCESS, ayant son siège social à L-8009 Strassen, 111, route d'Arlon, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 2 juillet 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1412 du 30 septembre 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Antoine Hye de Crom, employé privé, demeurant à Rhode-Saint-Genèse (B).

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Rudi Lemeer, employé privé, demeurant à Wolkrange (B).

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Sprockeels, employé privé, demeurant à Udange (B).

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes quinze mille (15.000) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Transfert du siège social de la société du 111, route d'Arlon, L-8009 Strassen à 75, Parc d'Activités de Capellen, L-8308 Capellen.

2. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société du 111, route d'Arlon, L-8009 Strassen à 75, Parc d'Activités de Capellen, L-8308 Capellen de sorte que la deuxième phrase de l'article 1^{er} des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Capellen.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Capellen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: A. Hye de Crom, R. Lemeer, M. Sprockeels, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 28 juillet 2005, vol. 432, fol. 62, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 septembre 2005.

H. Hellinckx.

(084991.3/242/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

CAPITAL ACCESS, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités de Capellen.
R. C. Luxembourg B 88.400.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 septembre 2005.

H. Hellinckx.

(084992.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

NORST EUROPEAN INVEST, Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8-10, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 76.055.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue en date du 20 mai 2005

L'assemblée est ouverte à 14 heures 35 sous la présidence de Monsieur Serge Atlan.

L'assemblée nomme Monsieur Paul Michonneau comme scrutateur et désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marc Thys, tous présents et acceptant.

Monsieur le Président expose et l'assemblée constate:

- que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au procès-verbal après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et les membres du bureau;

- qu'il résulte de la dite liste de présence que les actionnaires détenant ensemble 310 actions, soit la totalité des actions émises, sont présents aux délibérations.

- que dès lors la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

1. démission du commissaire aux comptes

2. (...)

3. nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

L'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. L'assemblée prend acte de la démission de LA FIDUCIAIRE MONTEREY INTERNATIONAL S.A. en tant que commissaire aux comptes au sein de la société à compter de ce jour.

2. (...)

3. L'assemblée nomme en remplacement du précédent la société FIDUCIAIRE INTERNATIONAL DE REVISION, EXPERTISE COMPTABLE, CONSEIL, S.à r.l. pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, à savoir jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2008.

Tous ces mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale statutaire de 2008.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole Monsieur le Président lève la séance à 14 heures 45.

Luxembourg, le 20 mai 2005.

Signature / Signature / Signature

Secrétaire / Scrutateur / Président

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2005, réf. LSO-BG10646. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070095.3/000/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2005.

XANATUM FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 92.340.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2005, réf. LSO-BH00561, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2005.

Signature.

(070236.3/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2005.

GOLDEN RECOVERY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 74.926.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 août 2005, réf. LSO-BH00901, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2005.

Certifié conforme

F. Bracke / M. De Ripainzel

Administrateur / Administrateur

(070161.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2005.

CAPITAL @ WORK INT'L S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités de Capellen.
R. C. Luxembourg B 54.445.

L'an deux mille cinq, le vingt et un juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CAPITAL @ WORK INT'L, avec siège social à L-8009 Strassen, 111, route d'Arlon constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 4 avril 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 317 du 29 juin 1996, dont les statuts furent modifiés par ledit notaire Edmond Schroeder, en date du 13 avril 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 568 du 23 juillet 1999, et suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 11 mars 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 484 du 7 mai 2004.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Antoine Hye de Crom, employé privé, demeurant à Rhode-Saint-Genèse (B).

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Rudi Lemeer, employé privé, demeurant à Wolkrange (B).

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Sprockeels, employé privé, demeurant à Udange (B).

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les cinq mille quarante-deux (5.042) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Transfert du siège social de la société du 111, route d'Arlon, L-8009 Strassen à 75, Parc d'Activités de Capellen, L-8308 Capellen.

2. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société du 111, route d'Arlon, L-8009 Strassen à 75, Parc d'Activités de Capellen, L-8308 Capellen de sorte que la première phrase de l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Capellen.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Capellen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: A. Hye de Crom, R. Lemeer, M. Sprockeels, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 28 juillet 2005, vol. 432, fol. 62, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 septembre 2005.

H. Hellinckx.

(085010.3/242/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

CAPITAL @ WORK INT'L S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités de Capellen.
R. C. Luxembourg B 54.445.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 septembre 2005.

H. Hellinckx.

(085012.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

THAMES HAVEN S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 9, rue de St. Hubert.
R. C. Luxembourg B 92.721.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 août 2005, réf. LSO-BH00933, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2005.

Certifié conforme

A.-M. Grieder / N. Theisen

Administrateur / Administrateur

(070147.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2005.

NOVOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 68.422.

Le bilan au 28 février 2005, enregistré à Luxembourg, le 2 août 2005, réf. LSO-BH00908, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2005.

Certifié conforme

C. Cigrang / A.-M. Grieder

Administrateur / Administrateur

(070157.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2005.

MEDIMAGICOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 93.517.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2005, réf. LSO-BG12164, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2005.

Pour MEDIMAGICOM S.A.

Signature

(070206.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2005.

MEDIMAGICOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 93.517.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2005, réf. LSO-BG12167, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2005.

Pour MEDIMAGICOM S.A.

Signature

(070258.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2005.

BUL INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 32, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 110.972.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le trente septembre.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. Monsieur Koen De Vleeschauwer, juriste, demeurant professionnellement à L-2550 Luxembourg, 32, avenue du X Septembre.

2. Monsieur Christian Gaillot, avocat, demeurant professionnellement à L-2550 Luxembourg, 32, avenue du X Septembre.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est constitué une société anonyme, sous la dénomination de BUL INVEST S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque les événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêt et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public.

Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente l'exploitation et la gestion d'immeubles.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes les mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à un million d'euros (1.000.000,- EUR) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 14 ci-après.

Le capital autorisé est fixé à cinq millions d'euros (5.000.000,- EUR), représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de dix mille euros (10.000,- EUR) chacune.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans, à partir de la publication du présent acte au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est encore autorisé expressément dans le cadre du capital autorisé, à recevoir à titre de libération des actions nouvellement souscrites en dehors des apports en numéraire, des apports en nature, tels que des titres, des créances. Le conseil est encore autorisé dans le cadre du capital autorisé, à utiliser les bénéfices réservés ou reportés en vue de leur incorporation au capital. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société.

Les administrateurs seront nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président, en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donnée par écrit, télégramme, télex ou téléfax, courrier électronique, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax ou par courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix, en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 10. La société se trouve engagée soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion, tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoqués sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les assemblées autres que l'assemblée générale annuelle pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mardi du mois d'avril à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre 2005.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2006.

Souscription et libération

Les comparants ont souscrit un nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants suivants:

Actionnaires	Capital souscrit EUR	Capital libéré EUR	Nombre d'actions
1) Monsieur Koen De Vleeschauwer, prénommé	990.000,-	990.000,-	99
2) Monsieur Christian Gaillot, prénommé	10.000,-	10.000,-	1
Total	1.000.000,-	1.000.000,-	100

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme d'un million d'euros (1.000.000,- EUR) se trouve à l'entière disposition de la Société.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de 12.300,- euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissant dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3).

2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Koen De Vleeschauwer, juriste, né à B-Lubbeek, le 2 mai 1963, demeurant professionnellement à L-2550 Luxembourg, 32, avenue du X Septembre.

- Monsieur Christian Gaillot, avocat, né à F-Paris, le 22 janvier 1963, demeurant professionnellement à L-2550 Luxembourg, 32, avenue du X Septembre.

- Monsieur Filipe Valente, avocat, né à Luxembourg le 19 mai 1974, demeurant professionnellement à L-2550 Luxembourg, 32, avenue du X Septembre.

3. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée ELPERS & Co REVISEURS D'ENTREPRISES, avec siège social à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 74.348.

4. L'adresse de la société est fixée à L-2550 Luxembourg, 32, avenue du X Septembre.

5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera d'une (1) année, renouvelable chaque année lors de l'assemblée annuelle qui se prononcera sur l'exercice en cours.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: K. De Vleeschauwer, C. Gaillot, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 30 septembre 2005, vol. 469, fol. 58, case 10. – Reçu 10.000 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 30 septembre 2005.

A. Lentz.

(088902.3/221/166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2005.

SHIPBOURNE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 72.831.

Le bilan au 26 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 août 2005, réf. LSO-BH00917, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2005.

Certifié conforme

C. Cigrang

Administrateur-délégué

(070150.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2005.

QUINET, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 6, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 103.247.

—
EXTRAIT

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire reçu par le notaire Léonie Grethen de résidence à Rambrouch en date du 4 août 2005, acte enregistré à Redange-sur-Attert, le 9 août 2005, vol. 406, fol 57, case 1, les modifications suivantes sont à noter:

I.- Cession de la totalité des parts sociales (100) par l'associé unique Monsieur Guy Quinet, fonctionnaire des Postes, demeurant à B-6630 Martelange (B), Clos-de-la-Hardt, 1/A, à Monsieur Fernand Quinet, fonctionnaire, demeurant à B-6630 Martelange, 13A, rue de l'Eglise.

Prix de cession: douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit euros (EUR 12.394,68).

II.- Augmentation du capital social à concurrence de cent cinq virgule trente-deux euros (EUR 105,32) pour le porter de son montant actuel de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit euros (EUR 12.394,68), à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

L'augmentation de capital a été souscrite pour la totalité par l'associé unique Monsieur Fernand Quinet, préqualifié et la libération de l'augmentation de capital a été faite par un apport en espèces ainsi qu'il en est justifié au notaire sous-signé, qui le constate expressément.

Le capital social reste divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

III.- Modification subséquente de l'article 5.- des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales, d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,-) chacune.

Les cent parts sociales (100) sont intégralement libérées par des versements en espèces.»

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 6 septembre 2005.

L. Grethen.

(902935.4/240/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 septembre 2005.

QUINET, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 6, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 103.247.

—
Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Diekirch, le 12 septembre 2005.

L. Grethen

Notaire

(902936.3/240/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 septembre 2005.

UTILITIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 89.364.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2005, réf. LSO-BG12197, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2005.

Pour UTILITIES S.A.

Signature

(070230.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2005.

UTILITIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 89.364.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2005, réf. LSO-BG12201, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2005.

Pour UTILITIES S.A.

Signature

(070232.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2005.

RIVERWAYS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 85.142.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 août 2005, réf. LSO-BH00922, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2005.

Certifié conforme

N. Theisen / F. Bracke

Administrateur / Administrateur

(070152.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2005.

NOVOMAR, NOUVELLES ORIENTATIONS MARITIMES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 58.009.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 août 2005, réf. LSO-BH00913, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié conforme

N. Theisen / C. Cigrang

Administrateur / Administrateur

(070154.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2005.

A.L.T. SERVICES, ACCOUNTING, LEGAL AND TRUST SERVICES S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
H. R. Luxemburg B 54.930.

AUSZUG

Aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung, welche am 31. August 2005 abgehalten wurde, geht folgendes hervor:

Frau Christine Schmitt, wohnhaft in F-57070 Metz, 43 bis, rue des Trois-Evêchés, wurde mit sofortiger Wirkung als Rechnungsprüferin abberufen.

Die Generalversammlung ernennt zur neuen Rechnungsprüferin bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2006:

Frau Sylvie Portenseigne, mit Geschäftsadresse in L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, den 2. September 2005.

Unterschrift

Der Bevollmächtigte

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2005, réf. LSO-BI05563. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086111.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2005.

A.L.T. SERVICES, ACCOUNTING, LEGAL AND TRUST SERVICES S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
H. R. Luxemburg B 54.930.

Die Geschäftsadresse des Verwaltungsrats Frau Sonja Hermes ist ab heute wie folgt:

L-1331 Luxembourg, 105, Val Ste Croix.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 28. September 2005.

Unterschrift

Der Bevollmächtigte

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2005, réf. LSO-BI06507. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086112.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2005.

CONWAY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 101.142.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 août 2005, réf. LSO-BH00938, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2005.

Certifié conforme

F. Bracke

Administrateur-délégué

(070155.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2005.

HODINGH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 58.636.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2005, réf. LSO-BG12003, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2005.

Pour HODINGH S.A.

Signature

(070254.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2005.

FLEURS GRENADINE, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-8510 Redingen-Attert, 62, Grand-rue.
H. R. Luxemburg B 106.985.

AUSZUG

Gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Léonie Grethen aus Rambrouch, am 11. August 2005, einregistriert in Redingen/Attert, am 12. August 2005, Band 406, Blatt 58, Feld 6, wurden folgende Beschlüsse gefasst:

1.- Die Gesellschafter haben beschlossen das Gesellschaftskapital um einhundertachtundsechzig Komma zweiundfünfzig Euro (EUR 168,52) zu erhöhen um es von seinem jetzigen Betrag von neunzehntausendacht- hunderteinunddreißig Komma achtundvierzig Euro auf zwanzigtausend Euro (EUR 20.000,-) zu erhöhen.

Die Kapitalerhöhung wurde durch die Gesellschafter zu gleichen Teilen gezeichnet und in bar eingezahlt so wie dies dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

Das Gesellschaftskapital bleibt in achtzig Teile (80) zu je zweihundertfünfzig Euro (EUR 250,-) unterteilt.

2.- Die Gesellschafter haben beschlossen den Gesellschaftszweck zu erweitern wie folgt:

- der Handel mit Gärtnerei-, Ackerbau-, sowie Weinbauartikeln und -produkten,
- das Anlegen sowie die Pflege und der Unterhalt von Gärten.

3.- Die Gesellschafter beschließen die Zahl der Geschäftsführer auf drei festzusetzen, ein verwaltender Geschäftsführer sowie zwei technische Geschäftsführer.

Die Geschäftsführung wird wie folgt festgelegt:

- Dame Barbara Nowak vorbenannt wird als technische Geschäftsführerin (gérante technique) für den Bereich Floristik ernannt.

- Herr Laurent Wéry, Gartenbauer, wohnend in B-67800 Arlon, 80, rue du Vicinal, wird zum technischen Geschäftsführer (gérant technique) für den Bereich Gartenbau ernannt.

- Herr Daniel Nickel wird als verwaltender Geschäftsführer (gérant administratif) bestätigt.

Die Gesellschaft wird ab sofort durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Geschäftsführern verpflichtet und zwar:

- für den Bereich Floristik: durch die gemeinsame Unterschrift von Dame Barbara Nowak zusammen mit der von Herrn Daniel Nickel;

- für den Bereich Gartenbau - durch die gemeinsame Unterschrift von Herrn Laurent Wéry zusammen mit der von Herrn Daniel Nickel oder zusammen mit der von Dame Barbara Nowak;

4.- Gemäss der vorerwähnten Erweiterung des Gesellschaftszwecks sowie der Kapitalerhöhung werden Artikel 4.- und 6.- der Gesellschaftsstatuten wie folgt abgeändert:

«Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft ist:

- der Handel mit Blumen und Pflanzen,
- der Handel mit Gärtnerei-, Ackerbau-, sowie Weinbauartikeln und -produkten,
- das Anlegen sowie die Pflege und der Unterhalt von Gärten.

Sie kann im übrigen alle kaufmännischen und finanziellen Handlungen in bezug auf bewegliche und unbewegliche Güter vollziehen, welche mit dem Gegenstand der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar zusammenhängen, für die Verwirk-

lichung des Gegenstandes der Gesellschaft notwendig oder auch nur nützlich sind oder welche die Entwicklung der Gesellschaft erleichtern können.»

«**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwanzigtausend Euro (EUR 20.000,-) und ist aufgeteilt in achtzig (80) Anteile von je zweihundertfünfzig Euro (EUR 250,-).

All diese Anteile wurden voll und in bar eingezahlt, so dass der Betrag von zwanzigtausend Euro (EUR 20.000,-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.»

Für gleichlautenden Auszug, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Rambrouch, den 6. September 2005.

L. Grethen.

(902937.4/240/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 septembre 2005.

FLEURS GRENADINE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8510 Redange-sur-Attert, 62, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 106.985.

Statuts coordonnés déposés au greffe du Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch, le 12 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L. Grethen.

(902938.3/240/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 septembre 2005.

GIAIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 86.696.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2005, réf. LSO-BG12005, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2005.

Pour GIAIS, S.à r.l.

Signature

(070255.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2005.

LIME INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 101.147.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement le 30 juin 2005 a appelé aux fonctions d'administrateur Monsieur Cornelius Bechtel, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Bastiaan Schreuders. Il terminera le mandat de son prédécesseur qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Nous vous demandons de bien vouloir noter que Monsieur Jean-Pierre Berghmans, administrateur, se fait nommer Baron Berghmans.

Nous vous demandons également de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des administrateurs suivants:

Monsieur Robert Hovenier, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Monsieur Léon A. Lhoist, 8, avenue des Fleurs, B-1150 Bruxelles, Belgique.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Baron Berghmans, Administrateur;
- Monsieur Jean-Pierre Hanin, Administrateur;
- Monsieur Léon A. Lhoist, Administrateur;
- Monsieur Robert Hovenier, Administrateur;
- Monsieur Cornelius Bechtel, Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2005.

Pour LIME INVEST S.A.

C. Bechtel

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2005, réf. LSO-BI03510. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(082869.3/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2005.

FINANCIERE DE GESTIONS INTERNATIONALES, Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 35.860.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 30 juin 2005 a appelé aux fonctions d'administrateur Monsieur Cornelius Bechtel, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Bastiaan Schreuders. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

Lors de cette Assemblée, les mandats des administrateurs:

Monsieur Léon A. Lhoist, Administrateur, 8, avenue des Fleurs, B-1150 Bruxelles,

Monsieur Jean-Pierre Hanin, Administrateur, 98, rue Souveraine, B-1050 Bruxelles,

Monsieur Robert Hovenier, Administrateur, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

Baron Berghmans, Administrateur, Président, Hoyoux 1, B-4560 Clavier Les Avins en Condroz,

ont été renouvelés et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

Nous vous demandons de bien vouloir noter que Monsieur Jean-Pierre Berghmans se fait nommer Baron Berghmans.

Nous vous demandons de bien vouloir aussi prendre note du changement d'adresse de Monsieur Léon A. Lhoist et de Monsieur Robert Hovenier.

Le mandat du Commissaire aux comptes:

H.R.T. REVISION, S.à r.l., Réviseur d'entreprises, 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg,

a été renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2005.

Pour FINANCIERE DE GESTIONS INTERNATIONALES

R. Hovenier

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2005, réf. LSO-BI03545. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(082863.3/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2005.

FINANCIERE DE GESTIONS INTERNATIONALES, Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 35.860.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 16 septembre 2005, réf. LSO-BI03542, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2005.

Pour FINANCIERE DE GESTIONS INTERNATIONALES, Société Anonyme

R. Hovenier

Administrateur

(082850.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2005.

GENAVIA, LUXEMBOURG GENERAL AVIATION S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 11.738.

DISSOLUTION

Extrait des décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 22 juillet 2005

En date du 22 juillet 2005, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- De dissoudre la Société conformément aux termes du rapport du liquidateur;

- De déposer et de conserver pendant une durée de cinq ans tous les documents sociaux à partir du 22 juillet 2005 à l'adresse suivante: c/o MÖBEL ALVISSÉ, Z.I. Am Bann, L-3372 Leudelange, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2005.

GENAVIA, LUXEMBOURG GENERAL AVIATION S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2005, réf. LSO-BH01866. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070756.3/250/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2005.

BERGON S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.
R. C. Luxembourg B 34.763.

Procès-verbal d'une assemblée générale extraordinaire tenue le 6 juillet 2005 à 17.00 heures

La séance de l'assemblée convoquée valablement est ouverte à 17.00 heures. Les actionnaires présents désignent à l'unanimité le bureau suivant:

- 1) Président: Monsieur Jean Reicherts, Luxembourg;
- 2) Secrétaire: Madame May-Lis Eriksson, Luxembourg;
- 3) Scrutateur: Monsieur Jean Reicherts, Luxembourg.

Le bureau désigné constate que l'ensemble du capital de la société est dûment représenté, qu'en conséquence une convocation formelle était superflue, et que l'assemblée générale peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour, à savoir:

- Transfert du siège social.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité la décision de transférer le siège de la société au 2A, Place de Paris, L-2314 Luxembourg à partir du 15 juillet 2005.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée à 17 h 30.

Signature / Signature / Signature

Le scrutateur / Le secrétaire / Le président

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2005, réf. LSO-BG05468. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(082844.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2005.

LA ONE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 49.693.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2005, réf. LSO-BG11309, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2005.

Signature.

(070292.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2005.

ILVA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 17, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 98.029.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2005, réf. LSO-BG12203, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2005.

Signature.

(070299.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2005.

NOVINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 41.681.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 20 septembre 1999 à 11.00 heures

L'Assemblée Générale reconduit les mandats de Messieurs Peter Schreve, Frédéric Otto et Marc Ambroisien en tant qu'Administrateurs et de HRT REVISION, en tant que Commissaire aux comptes pour une durée d'un an, leur mandat prenant fin à l'assemblée statuant sur les comptes de l'année 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 1999.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2005, réf. LSO-BH01797. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070839.3/817/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2005.

STAHLBETEILIGUNGEN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 17, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 14.849.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2005, réf. LSO-BG12191, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2005.

Signature.

(070293.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2005.

STAHLBETEILIGUNGEN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Société mère: RIVA FIRE S.p.A. (anc. RIVA ACCIAIO SpA).

Siège social: L-1325 Luxembourg, 17, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 14.849.

Les comptes consolidés de la société mère de STAHLBETEILIGUNGEN S.A. au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 29 juillet 2005, réf. LSO-BG12193, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2005.

Signature.

(070295.3/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2005.

AutoArc HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 95.623.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2005, réf. LSO-BG12251, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2005.

Signature.

(070305.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2005.

N.V. CARBO HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 100.427.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement le 30 juin 2005 a appelé aux fonctions d'administrateur Monsieur Cornelius Bechtel, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Bastiaan Schreuders. Il terminera le mandat de son prédécesseur qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

Nous vous demandons de bien vouloir noter que Monsieur Jean-Pierre Berghmans, administrateur, se fait nommer Baron Berghmans.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des administrateurs suivants:

Monsieur Robert Hovenier, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Monsieur Léon A. Lhoist, 8, avenue des Fleurs, B-1150 Bruxelles, Belgique.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Baron Berghmans, Administrateur;
- Monsieur Léon A. Lhoist, Administrateur;
- Monsieur Duco Reinout Hooft Graafland, Administrateur;
- Monsieur Kaarel Arthur Tedder, Administrateur;
- Monsieur Robert Hovenier, Administrateur;
- Monsieur Cornelius Bechtel, Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2005.

Pour N.V. CARBO HOLDING

C. Bechtel

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2005, réf. LSO-BI03518. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(082874.3/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2005.

FARM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 81.938.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2005, réf. LSO-BG10293, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2005.

Pour FARM INTERNATIONAL S.A.

Signature

(070803.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2005.

TOPPETTI 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 102.760.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2005, réf. LSO-BG10330, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2005.

Pour TOPPETTI 2 S.A.

Signature

(070806.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2005.

FLAMINIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 59.079.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2005, réf. LSO-BG10229, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2005.

Pour FLAMINIA, S.à r.l.

Signature

(070819.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2005.

LABREA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 89.731.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2005, réf. LSO-BG10141, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2005.

Pour LABREA HOLDING S.A.

Signature

(070826.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2005.

LABREA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 89.731.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2005, réf. LSO-BG10139, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2005.

Pour LABREA HOLDING S.A.

Signature

(070822.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2005.

GEOSON, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: Contern, 22, rue Edmond Reuter.

H. R. Luxemburg B 89.716.

Im Jahre zweitausendfünf, den neunundzwanzigsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Bettingen, mit dem Amtswohnsitz zu Niederanven.

Sind erschienen:

1. Herr Thomas Rommelfangen, Diplom-Ingenieur (FH), wohnhaft in D-54455 Serrig, Römerstr. 25;
2. Herr Georges Origer, ingénieur industriel, wohnhaft in L-9124 Schieren, 32, rue Lehberg;
3. Herr Rainer Klöppner, Diplom-Ingenieur (FH), wohnhaft in D-54329 Konz, Im Weierberg 3;
4. Herr Momir Bjelanovic, Diplom-Geologe, geboren in Trier (Deutschland), am 22. Mai 1961, wohnhaft in D-54292 Trier, St-Mergenerstrasse 48.

Die Komparenten erklären, dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung GEOSON, S.à r.l., mit Sitz in Contern, 22, rue Edmond Reuter, eingetragen im Handelsregister zu Luxemburg unter Sektion B und der Nummer B 89.716, gegründet wurde gemäss Urkunde, aufgenommen durch den unterzeichneten Notar, am 24. Oktober 2002, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1734 vom 5. Dezember 2002.

Herr Thomas Rommelfangen, vorgeannt sub 1), überträgt hiermit unter aller Gewähr rechtens seine zwanzig (20) Anteile in der Gesellschaft GEOSON, S.à r.l., an Herrn Momir Bjelanovic, vorgeannt sub 4), hier gegenwärtig und dies annehmend, zu dem zwischen den Parteien vereinbarten Preise, worüber Quittung.

Herr Georges Origer, vorgeannt sub 2), überträgt hiermit unter aller Gewähr rechtens zehn (10) Anteile in der Gesellschaft GEOSON, S.à r.l., an Herrn Momir Bjelanovic, vorgeannt sub 4), hier gegenwärtig und dies annehmend, zu dem zwischen den Parteien vereinbarten Preise, worüber Quittung.

Herr Rainer Klöppner, vorgeannt sub 3), überträgt hiermit unter aller Gewähr rechtens zehn (10) Anteile in der Gesellschaft GEOSON, S.à r.l., an Herrn Momir Bjelanovic, vorgeannt sub 4), hier gegenwärtig und dies annehmend, zu dem zwischen den Parteien vereinbarten Preise, worüber Quittung.

In ihrer Eigenschaft als Geschäftsführer der Gesellschaft GEOSON, S.à r.l., nehmen die Herren Rainer Klöppner und Georges Origer, vorgeannt, die vorgeannten Abtretungen von Gesellschaftsanteilen, im Namen der Gesellschaft gemäss den Bestimmungen von Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches, an.

Auf Grund der vorangehenden Abtretung sind die Komparenten sub 2) bis 4), alleinige Gesellschafter der Gesellschaft GEOSON, S.à r.l., und fassen somit folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Aufgrund der vorangegangenen Gesellschaftsanteilabtretung beschliessen die Gesellschafter Artikel sechs wie folgt abzuändern:

«**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt fünfundzwanzigtausend Euro (EUR 25.000,-) und ist eingeteilt in einhundert (100) Geschäftsanteile zu je zweihundertfünfzig Euro (EUR 250,-).

Die Geschäftsanteile werden wie folgt gezeichnet:

1. Herr Momir Bjelanovic, vorbenannt, vierzig Anteile	40
2. Herr Georges Origer, vorbenannt, dreissig Anteile	30
3. Herr Rainer Klöppner, vorbenannt, dreissig Anteile	30
Total: einhundert Anteile	100 »

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter nehmen die Abberufung des Herrn Georges Origer, als technischer Geschäftsführer, vorbenannt, an.

Herr Rainer Klöppner, vorbenannt, wird in seiner Funktion als technischer Geschäftsführer bestätigt.

Die Gesellschaft wird somit rechtgültig verpflichtet durch die alleinige Unterschrift des Herrn Rainer Klöppner, vorbenannt, in seiner Funktion als alleiniger Geschäftsführer.

Dritter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen Artikel 8 der Satzung zu erweitern, welcher demzufolge wie folgt lautet:

«**Art. 8.** Zwischen den Gesellschaftern sind die Gesellschaftsanteile frei übertragbar. Anteilsübertragungen unter Lebenden an Nichtgesellschafter sind nur mit dem vorbedingten Einverständnis der Gesellschafter, welche wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, möglich.

Bei Todesfall können die Anteile an Nichtgesellschafter nur mit der Zustimmung der Anteilsbesitzer, welche mindestens drei Viertel der den Überlebenden gehörenden Anteile vertreten, übertragen werden.

Für den Fall des Verkaufs eines Geschäftsanteiles oder eines Teiles eines Geschäftsanteiles durch einen Gesellschafter sind die übrigen Gesellschafter zum Vorkauf berechtigt. Das Vorkaufsrecht steht den Vorkaufsberechtigten in dem Verhältnis zu, in welchem die Nennbeträge der von ihnen gehaltenen Geschäftsanteile zueinander stehen.»

Vierter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen einen neuen Artikel 7, nach dem bestehenden Artikel 6, hinzuzufügen, welcher wie folgt lautet.

«**Art. 7.** Alle Gesellschafterbeschlüsse bedürfen in jedem Fall einer drei Viertel (3/4) Mehrheit; falls nicht eine grössere Mehrheit durch die gesetzlichen Bestimmungen vorgegeben ist.»

Demzufolge beschliessen die Gesellschafter die Neu-Nummerierung aller folgenden Artikel.

Schätzung der Kosten

Die Kosten und Gebühren, in irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Umänderung obliegen oder zur Last gelegt werden, werden auf achthundert Euro (EUR 800,-) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an die Erschienenen, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben die Erschienenen gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: T. Rommelfangen, G. Origer, R. Klöppner, M. Bjelanovic, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2005, vol. 149S, fol. 43, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Kopie, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Senningerberg, den 2. August 2005.

P. Bettingen.

(083315.3/202/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2005.

PEARSON LUXEMBOURG No. 1 AND PEARSON LUXEMBOURG No. 2, S.e.n.c.,

Société en nom collectif.

Capital social: USD 1.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 100.203.

Suite à la décision des associés prise en date du 22 mars 2005, et avec effet à cette date, le siège social de la société a été transféré du 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2005.

PEARSON LUXEMBOURG No. 1 AND PEARSON LUXEMBOURG No. 2, S.e.n.c.

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliaire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2005, réf. LSO-BG09812. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070820.3/029/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2005.

PERNAMBUCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 81.425.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2005, réf. LSO-BG10148, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2005.

Pour PERNAMBUCO S.A.

Signature

(070834.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2005.

MOKEDA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 222A, avenue Gaston Diderich.

R. C. Luxembourg B 72.116.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2005, réf. LSO-BI03352, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ce bilan rectifié annule le Bilan au 31 décembre 2004 déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 2 juin 2005, enregistré sous la référence LSO-BE07992 le 31 mai 2005, non encore publié au Mémorial C.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(082880.3/643/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2005.

EUROTRUST, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 86.381.

L'an deux mille cinq, le vingt-deux septembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société établie et avec siège social à Luxembourg sous la dénomination de EUROTRUST, R.C.S. Luxembourg B 86.381, constituée suivant acte reçu par Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clerveaux, agissant en remplacement du notaire instrumentaire, en date du 1^{er} mars 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 886 du 11 juin 2002.

Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 6 mai 2005, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La séance est ouverte à onze heures quarante-cinq sous la présidence de Monsieur Gilles Vogel, conseil économique, domicilié professionnellement au 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, domicilié professionnellement au 74, rue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, maître en droit, domicilié professionnellement au 74, rue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les deux cent vingt (220) actions d'une valeur nominale de cinq cents euros (EUR 500,-) chacune, constituant l'intégralité du capital social de cent dix mille euros (EUR 110.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant la signature du mandataire des actionnaires tous représentés restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 25.000,- pour le porter de son montant actuel de EUR 110.000,- à EUR 135.000,- par la création et l'émission de 50 actions d'une valeur nominale de EUR 500,- chacune.
- Souscription et libération en espèces.
2. Modification subséquente de l'article 3 des statuts.
3. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social de la Société est augmenté à concurrence de EUR 25.000,- pour le porter de son montant actuel de EUR 110.000,- à EUR 135.000,- par la création et l'émission de 50 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 500,- chacune.

L'autre actionnaire ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel, ces nouvelles actions ont été intégralement souscrites et libérées en espèces comme suit:

- pour 25 actions par Monsieur Gustave Vogel, administrateur de sociétés, domicilié professionnellement au 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg,
 - pour 25 actions par Monsieur Patrick Nguyen, administrateur de sociétés, domicilié professionnellement au 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg,
- tous les deux ici représentés par Monsieur Gilles Vogel, préqualifié,
en vertu de deux procurations sous seing privé donnée à Luxembourg, le 22 septembre 2005.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, resteront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément que le montant de EUR 25.000,- est dès à présent à la libre disposition de la Société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 3 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à cent trente-cinq mille euros (EUR 135.000,-) divisé deux cent soixante-dix (270) actions d'une valeur nominale de cinq cents euros (EUR 500,-) chacune.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à midi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: G. Vogel, F. Stolz-Page, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2005, vol. 150S, fol. 15, case 11. – Reçu 250 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2005.

A. Schwachtgen.

(089043.3/230/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2005.

EUROTRUST, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 86.381.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1550 du 22 septembre 2005, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(089044.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2005.

IMMOBILIERE START S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 82.360.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2005, réf. LSO-BG10151, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2005.

Pour IMMOBILIERE START S.A.

Signature

(070835.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2005.

VARHIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 62.061.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2005, réf. LSO-BG10154, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2005.

Pour VARHIN S.A.

Signature

(070836.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2005.

DECOR 2000 RENOVALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9676 Noertrange, 21, Op der Hekt.

R. C. Luxembourg B 102.541.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 août 2005, réf. LSO-BH03987, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2003.

Signature.

(082907.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2005.

DECOR 2000 RENOVALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9676 Noertrange, 21, Op der Hekt.

R. C. Luxembourg B 102.541.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 août 2005, réf. LSO-BH03989, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2003.

Signature.

(082909.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2005.

VASILEAS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 43, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 85.132.

EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal d'assemblée générale de la société VASILEAS, S.à r.l., qui s'est tenue à Luxembourg en date du vingt-sept juillet 2005, que:

Le siège de la société est transféré à partir de ce jour à l'adresse suivante:
43, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

V. Varagiannis

Le gérant technique

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2005, réf. LSO-BH01223. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070995.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2005.

HYDRO 50 MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9663 Kautenbach, 5, op der Schleid.
R. C. Luxembourg B 101.917.

L'an deux mille cinq, le vingt-six août.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

- Monsieur Benoît Derouck, cadre, demeurant à L-9663 Kautenbach, 5, op der Schleid.

Lequel comparant a exposé au notaire:

- que la société HYDRO 50 MANAGEMENT, S.à r.l. a été constituée suivant acte reçu par le notaire Frank Baden, alors de résidence à Luxembourg, en date du 10 juillet 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, page 25.663 de l'année 1992,

modifiée suivant assemblée générale sous seing privé du 26 novembre 2001 publié au dudit Mémorial, numéro 578 du 13 avril 2002,

- qu'elle est inscrite au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 101.917,

- qu'elle a un capital de douze mille quatre cents (12.400,- EUR) divisé en cents (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (124,- EUR) chacune,

- que le comparant représente l'intégralité du capital de la société à responsabilité limitée HYDRO 50 MANAGEMENT, S.à r.l. avec siège social à L-9647 Doncols, 7, Bohey, inscrite au Registre de commerce et de sociétés avec siège social à L-9647 Doncols, 111, Bohey,

- que la société ne possède pas d'immeuble, ni de parts d'immeubles.

Ensuite le comparant a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Constat de cession de parts

Le prénommé Monsieur Benoît Derouck déclare détenir cent parts (100) de la société HYDRO 50 MANAGEMENT, S.à r.l. comme suit:

- une (1) part sociale pour l'avoir souscrit lors de la prédite constitution du 18 juillet 1992,

- quatre-vingt-dix-sept (97) parts sociales de la société M.J.D. HOLDING S.A., société anonyme en liquidation, dont le siège social à L-1463 Luxembourg, 21, rue du Fort Elisabeth a été dénoncé suivant lettre recommandée du 18 mars 2004 publié au Mémorial C, Recueil Spécial des sociétés et Associations, numéro 471 du 5 mai 2004, inscrite au Registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 40.864.

Est intervenu aux présentes Monsieur Benoît Derouck, agissant en sa qualité de liquidateur de la société M.J.D. HOLDING S.A., préqualifiée, lequel déclare confirmer cette cession;

- une (1) part sociale de Monsieur Jean Pierre Arnaud, administrateur de sociétés, demeurant à B-6200 Chatelet, 74, rue de Gilly,

- une (1) part sociale de Monsieur Peter Wenger, administrateur de sociétés, demeurant à 5, chemin Marc Emery, CH-1239 Collex. Cette cession de parts a été certifiée par Monsieur Wenger suivant lettre du 22 août 2005. Cette lettre après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant restera également annexé au présent acte pour être enregistré avec celui-ci.

Lesdites cessions ont pris effet au jour de la cession. Elles sont opposables à la société à partir du jour du présent acte.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre. Les cessionnaires sont subrogés dans tous les droits et obligations attachées aux parts cédées.

Est intervenu aux présentes, Monsieur Benoît Derouck, prénommé, lequel déclare accepter les prédites cessions.

Il déclare encore parfaitement connaître les statuts et la situation financière de la société HYDRO 50 MANAGEMENT, S.à r.l.

Prix

Le cessionnaire déclare que les présentes cessions ont eu lieu avant la signature du présent acte et hors la présence du notaire pour le prix total de douze mille deux cent soixante-seize euros (12.276,- EUR).

Approbation du constat de cession de parts

Monsieur Benoît Derouck, prénommé, agissant en qualité de gérant investi du pouvoir d'engager la société par sa seule signature déclare, conformément à l'article 1690 nouveau du Code civil, accepter lesdites cessions et n'avoir entre ses mains aucune opposition ni empêchement qui puisse arrêter l'effet des susdites cessions.

Cession de parts

Suite au constat de cession de parts ci-avant Monsieur Benoît Derouck, prénommé, détient l'intégralité des parts de la société HYDRO 50 MANAGEMENT, S.à r.l.

Le prénommé Monsieur Benoît Derouck cède par les présentes quatre-vingt-dix-neuf (99) parts sociales de la société HYDRO 50 MANAGEMENT, S.à r.l. comme suit:

- une (1) part sociale à Madame Jacqueline Delzenne, sans état, née à Walcourt (B), le 22 octobre 1948, demeurant à L-9663 Kautenbach, 5, op der Schleid,

- quatre-vingt-dix-huit (98) parts sociales à la société ATON HOLDING S.A., avec siège social à L-9544 Wiltz, 34, llôt du Château, inscrite au Registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 102.974.

Lesdites cessions prennent effet à partir de ce jour.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre. Les cessionnaires sont subrogés dans tous les droits et obligations attachées aux parts cédées.

Sont intervenus aux présentes:

- Madame Jacqueline Delzenne, prénommée,
- la société ATON HOLDING S.A., préqualifiée, ici représentée par son président Monsieur Benoît Derouck, prénommé, lesquels déclarent accepter les prédites cessions.

Ils déclarent encore parfaitement connaître les statuts et la situation financière de la société HYDRO 50 MANAGEMENT, S.à r.l.

Prix

Le cédant et les cessionnaires déclarent que les présentes cessions ont eu lieu pour et moyennant le prix convenu entre parties de douze mille deux cent soixante-seize euros (12.276,- EUR).

Montant que le cédant reconnaît et déclare avoir reçu des cessionnaires prénommés, avant la signature du présent acte et hors la présence du notaire, ce dont quittance et titre par le cédant.

Approbation des cessions de parts

Monsieur Benoît Derouck, agissant en qualité de gérant investi du pouvoir d'engager la société par sa seule signature déclare, conformément à l'article 1690 nouveau du Code civil, accepter lesdites cessions et n'avoir entre ses mains aucune opposition ni empêchement qui puisse arrêter l'effet des susdites cessions.

Ensuite les nouveaux associés, ont requis le notaire instrumentant d'acter leurs décisions prises sur l'ordre du jour:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de Doncols à L-9663 Kautenbach, 5, op der Schleid et de modifier en conséquence l'article 4 première phrase des statuts comme suit:

«**Art. 4. (première phrase).** Le siège social est établi à Kautenbach.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'insérer un nouvel alinéa à l'article 2 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet la promotion, le développement, le management et la gestion des chaînes de carwash «niagara» en Belgique et au Grand-Duché de Luxembourg.

Elle a encore pour objet l'acquisition, la vente, la détention et la mise en valeur d'immeubles.

D'une façon générale elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide en conséquence des prédites cessions de parts sous seing privé, dûment notifiées à la société, de modifier l'article 6 deuxième alinéa des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 6. (deuxième alinéa). Les cent (100) parts sociales sont souscrites comme suit:

1) Monsieur Benoît Derouck, cadre, demeurant à L-9663 Kautenbach, 5, op der Schleid, une part sociale	1
2) Madame Jacqueline Delzenne, sans état, demeurant à L-9663 Kautenbach, 5, op der Schleid, une part sociale	1
3) La société ATON HOLDING S.A., avec siège social à L-9544 Wiltz, 34, llôt du Château, quatre-vingt-dix-huit parts sociales	98
Total: cent parts sociales	100

Quatrième résolution

L'assemblée générale accepte la démission de Messieurs Jean Pierre Arnaud et Peter Wenger de leur fonction de gérant et leur accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Cinquième résolution

L'assemblée confirme Monsieur Benoît Derouck, prénommé, dans son mandat de gérant, avec pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa signature individuelle.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à charge à raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de 1.400,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par leur noms, pré-noms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Derouck, J. Delzenne, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 1^{er} septembre 2005, vol. 319, fol. 65, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Carmes.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 6 septembre 2005.

A. Holtz.

(902967.3/2724/120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 septembre 2005.

HYDRO 50 MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9663 Kautenbach, 5, Op der Schleid.

R. C. Luxembourg B 101.917.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 9 septembre 2005.

Pour la société

A. Holtz

Le notaire

(902968.3/2724/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 septembre 2005.

MATREC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.

R. C. Luxembourg B 66.974.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2005, réf. LSO-BI03245, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 septembre 2005.

BANQUE COLBERT (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(082687.3/032/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2005.

ABITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.

R. C. Luxembourg B 48.830.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2005, réf. LSO-BI03238, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 septembre 2005.

BANQUE COLBERT (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(082688.3/032/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2005.

TVIKOBB, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 94.913.

Le bilan au 30 avril 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2005, réf. LSO-BI02325, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2005.

Signature.

(082883.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2005.

FES IMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 41.271.

L'an deux mille cinq, le six septembre.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société FES IMMO S.A. avec siège social à L-9209 Diekirch, 20A, Bamertal, constituée suivant acte reçu par le notaire Aloyse Biel, alors de résidence à Differdange, en date du 5 août 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, page 28.283 de l'année 1992, modifiée suivant acte reçu par le notaire Georges d'Huart, de résidence à Pétange, en date du 16 décembre 1998, publié au dudit Mémorial C Numéro 214 du 29 mars 1999, modifiée suivant acte reçu par le même notaire, de résidence à Pétange en date du 22 juillet 2002, publié au dudit Mémorial C Numéro 1451 du 8 octobre 2002, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 2 mars 2004, publié au Mémorial C, numéro 463 du 3 mai 2004,

inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 41.271,

l'assemblée est ouverte à 15.00 heures et choisit comme président/scrutateur Monsieur Willy Francken, comptable, demeurant à B-2610 Wilrijk, 59 Kerkhofstraat,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Monique Goldenberg, employée privée, demeurant à Châtillon.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Le transfert du siège de la société de Diekirch à L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte et la modification subséquente de l'article premier deuxième phrase des statuts comme suit:

«**Art. 1^{er}. (deuxième phrase).** Le siège social de la société est établi à Wiltz.»

2. La démission du conseil d'administration avec décharge.

3. La nomination de trois administrateurs jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de l'an 2011.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée général, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège de la société de Diekirch à L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte et de modifier en conséquence l'article premier deuxième phrase des statuts comme suit:

«**Art. 1^{er}. (deuxième phrase).** Le siège social de la société est établi à Wiltz.»

Deuxième résolution

L'assemblée accepte la démission de tous les administrateurs et l'administrateur-délégué et leur accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer administrateurs jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'an 2011:

- la société LARGO BROKERS HOUSE, avec siège social à CA 92121 San Diego, Suite A, 7173 Construction Court, inscrite à Wyoming sous le numéro WY-1197320-472;

- la société CLOSED SYSTEMS TECHNOLOGY HOLDING S.A., avec siège social à L-9209 Diekirch, 20A, Bamertal, inscrite au Registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 99.996;

- la société EURO FINANCE CONCEPT LTD, avec siège social à Londres (GB) N13 4BS, 483 Green Lanes, inscrite au «Companies House» à Cardiff, sous le numéro 5420917.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 15.30 heures.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 700,- EUR

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire.

Signé: W. Francken, M. Goldenberg, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 7 septembre 2005, vol. 319, fol. 67, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Carmes.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 9 septembre 2005.

A. Holtz.

(902978.3/2724/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 septembre 2005.

FES IMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 41.271.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 septembre 2005.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 13 septembre 2005.

Pour la société

A. Holtz

Le notaire

(902979.3/2724/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 septembre 2005.

EURO-STELLA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.
R. C. Luxembourg B 45.342.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2005, réf. LSO-BI03249, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 septembre 2005.

BANQUE COLBERT (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(082689.3/032/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2005.

BOGAFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.
R. C. Luxembourg B 48.833.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2005, réf. LSO-BI03242, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 septembre 2005.

BANQUE COLBERT (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(082690.3/032/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2005.

**A.R. TECH, AGENCES ET REPRESENTATIONS DE PRODUITS TECHNIQUES S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: L-2155 Luxembourg, 70, rue Millewée.
R. C. Luxembourg B 60.256.

Extrait des résolutions de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg, le 10 juin 2004

En sa réunion du 10 juin le conseil d'administration a pris les résolutions suivantes:

- 1) Monsieur Jean-Jacques Steffes est nommé président du conseil d'administration.
- 2) Le président du conseil d'administration a pouvoir de représenter la société par sa signature individuelle en toutes circonstances.

Luxembourg, le 10 juin 2004.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2005, réf. LSO-BI00936. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(082555.3/551/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2005.

LOGISTIS II LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 19,980,000.-.

Registered office: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 90.606.

In the year two thousand and five, on the twenty-eighth of June.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary public, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr Hubert Janssen, jurist, residing at Torgny (Belgium), acting as the representative of the Sole Manager of the Company, pursuant to resolutions of the Sole Manager dated 24 June 2005.

an excerpt of the minutes of this meeting, initialled ne varietur by the appearer and the notary, will remain annexed to present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearer, acting in his said capacity, has required the undersigned notary to state his declaration as follows:

1. The Company has been incorporated pursuant to a notarial deed, on 19 December 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 148 dated 12 February 2003, page 7069 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 90.606.

2. The articles of incorporation of the Company have been amended pursuant to:

- a general meeting of the shareholders dated 27 February 2003, resolving, among other things, to increase the share capital of the Company from twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) to an amount of one hundred and ten thousand Euro (EUR 110,000.-), and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1012 dated 1 October 2003, page 48540;

- a notarial deed dated 11 June 2003, enacting an increase of the share capital of the Company from one hundred and ten thousand Euro (EUR 110,000.-) to an amount of one million six hundred and ten thousand Euro (EUR 1,610,000.-), and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1012 dated 1 October 2003, page 48551;

- a notarial deed dated 18 December 2003, enacting an increase of the share capital of the Company from one million six hundred and ten thousand Euro (EUR 1,610,000.-) to an amount of seven million one hundred and two thousand five hundred Euro (EUR 7,102,500.-), and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 151 dated 5 February 2004, page 7231;

- a notarial deed dated 26 February 2004, enacting an increase of the share capital of the Company from seven million one hundred and two thousand five hundred Euro (EUR 7,102,500.-) to an amount of eight million two hundred and two thousand five hundred Euro (EUR 8,202,500.-), and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 628 dated 18 June 2004, page 30115;

- a notarial deed dated 6 April 2004, enacting an increase of the share capital of the Company from eight million two hundred and two thousand five hundred Euro (EUR 8,202,500.-) to an amount of thirteen million nine hundred and forty six thousand five hundred Euro (EUR 13,946,500.-), and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 396 dated 29 April 2005, page 19003;

- a notarial deed dated 7 July 2004, enacting an increase of the share capital of the Company from thirteen million nine hundred and forty six thousand five hundred Euro (EUR 13,946,500.-) to an amount of seventeen million one hundred and eighty two thousand three hundred Euro (EUR 17,182,300.-), and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 383 dated 27 April 2005, page 18336;

- a notarial deed dated 31 August 2004, enacting an increase of the share capital of the Company from seventeen million one hundred and eighty two thousand three hundred Euro (EUR 17,182,300.-) to an amount of nineteen million four hundred and forty nine thousand four hundred Euro (EUR 19,449,400.-), and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 430 dated 10 May 2005, page 20602; and

- a notarial deed dated 29 December 2004, enacting an increase of the share capital of the Company from nineteen million four hundred and forty nine thousand four hundred Euro (EUR 19,449,400.-) to an amount of nineteen million nine hundred and eighty thousand Euro (EUR 19,980,000.-), and not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

3. The share capital of the Company is fixed at nineteen million nine hundred and eighty thousand Euro (EUR 19,980,000.-) represented by one hundred and eighty-seven thousand eight hundred (187,800) Class A Shares, and twelve thousand (12,000) Class B Shares. Each share has a value of one hundred Euro (EUR 100.-).

4. Pursuant to article 5 of the articles of incorporation of the Company (the «Articles»), the Company, for the purposes of the effective performance of the obligations resulting from the Agreement entered into or to be entered into between the Shareholders (hereafter referred to as the «Shareholders Agreement»), has an un-issued but authorised capital of a maximum amount of eighty-one million two hundred and thirty thousand Euro (EUR 81,230,000.-) to be used in order to issue new Class A Shares or to increase the nominal value of the Class A Shares and is subject to the specific limits and conditions set out under article 5 of the Articles.

5. The increase of the share capital shall be realised within the strict limits defined in the article 5 of the Articles, which are as following:

«The sole purpose of the above authorised capital is to allow the issue of new Shares or the increase of the nominal value of the existing Shares in exchange of contribution in cash made by the existing Shareholders in execution of the capital calls made by the Manager in compliance with the Shareholders Agreement.

Until 28 February 2008 at the latest, and in compliance with the obligations undertaken by the Manager in the Shareholders Agreement, the Manager is authorised to increase, from to time, the capital, within the limits of the authorised capital, by the issue or not of Shares to the existing shareholders or to any other person as approved by the Sharehold-

ers pursuant to resolutions adopted in compliance with article 189 paragraph 1 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time.

These Shares may be subscribed in accordance with the terms and conditions fixed by the Manager within the strict limits stated in the Shareholders Agreement.

In particular, the Manager may issue the new Shares subject to the constitution of a share premium, the amount and the allocation, of which will be freely decided by the Manager.

The Manager may also determine the date of the issue and the number of Shares having to be eventually subscribed and issued.

The rights attached to the new Shares will be strictly similar to the rights attached to the existing Shares.

The Manager may delegate to any duly authorised person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for Shares representing part or all of such increased amounts of capital.

The Manager shall designate the person to whom a power of attorney is granted to have the increase of capital and the issue of Shares enacted by a notary by virtue of a notarial deed on the basis of all the necessary documents evidencing the decision of the Manager, the above power of attorney, the subscription and the paying up of the new Shares.

Each time an increase of capital is enacted by virtue of a notarial deed pursuant to a decision of the Manager, the present article shall be deemed to be automatically amended so as to reflect the taken decision.»

6. In the resolutions taken on 24 June 2005, the Sole Manager of the Company decided the increase of the share capital of the Company with an amount of five hundred and sixty-nine thousand six hundred Euro (EUR 569,600.-), subject to the payment of a global share premium for an amount of five million one hundred and twenty-seven thousand Euro (EUR 5,127,000.-), pursuant to article 5 of the Articles in order to raise it from its current amount of nineteen million nine hundred eighty thousand Euro (EUR 19,980,000.-) to twenty million five hundred and forty-nine thousand six hundred Euro (EUR 20,549,600.-), by creating and issuing five thousand six hundred and ninety-six (5,696) new Class A Shares (the «New A Shares») with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, having the same rights and obligations as the existing Class A Shares, in compliance with article 5 of the Articles.

7. The subscription and the paying-up of the New A Shares have been done by contribution in cash.

8. The Sole Manager has further decided to have the increase of the share capital enacted by a Luxembourg notary and to grant:

- Mr Hubert Janssen, jurist, residing at Torgny (Belgium) and;
- Mrs Rachel Uhl, jurist, residing at Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

a power of attorney, with full power of substitution, to record the creation, issue and liberation of the New A Shares for an amount of five hundred and sixty-nine thousand six hundred Euro (EUR 569,600.-), subject to a global share premium of an amount of five million one hundred and twenty-seven thousand Euro (EUR 5,127,000.-), that is to say for a total amount of five million six hundred and ninety-six thousand six hundred Euro (EUR 5,696,600.-), to meet the Luxembourg notary, to present the documentation relating to the increase of the share capital of the Company, to request the subsequent amendment of article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to enact such increase, to prepare the necessary documentation for the allotment of the New A Shares to the subscribers and to do all things necessary to implement the foregoing.

9. The New A Shares have been fully subscribed for a total amount of five million six hundred and ninety-six thousand six hundred Euro (EUR 5,696,600.-), corresponding to the liberation of the New A Shares for an amount of five hundred and sixty-nine thousand six hundred Euro (EUR 569,600.-) and to the payment of share premium of an amount of five million one hundred and twenty-seven thousand Euro (EUR 5,127,000.-), by the shareholders of Class A of the Company, i.e.:

- SASU LOGISTIS II SAS, having its registered office at 31, rue de Mogador, F-75009 Paris, France, for one thousand three hundred and six (1,306) New A Shares for an amount of one hundred and thirty thousand six hundred Euro (EUR 130,600.-), subject to a share premium of an amount of one million one hundred and seventy-five thousand eight hundred Euro (EUR 1,175,800.-);

- UNION MUTUALISTE RETRAITE, having its registered office at 3, Square Max-Hymans, F-75748 Paris, Cedex 15, France, for seven hundred and eighty-four (784) New A Shares for an amount of seventy-eight thousand four hundred Euro (EUR 78,400.-), subject to a share premium of an amount of seven hundred and five thousand three hundred Euro (EUR 705,300.-);

- IMMOWEST BETEILIGUNGS, GmbH, having its registered office at 2, Bankgasse, A-1010 Wien, Austria; for five hundred and twenty-three (523) New A Shares for an amount of fifty-two thousand three hundred Euro (EUR 52,300), subject to a share premium of an amount of four hundred and seventy thousand six hundred Euro (EUR 470,600.-);

- FOXY S.A., having its registered office at 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, for five hundred and twenty-three (523) New A Shares for an amount of fifty-two thousand three hundred Euro (EUR 52,300.-), subject to a share premium of an amount of four hundred and seventy thousand six hundred Euro (EUR 470,600.-);

- ECUREUIL-VIE, having its registered office at 5, rue Masseran, F-75007 Paris, France, for five hundred and twenty-three (523) New A Shares for an amount of fifty-two thousand three hundred Euro (EUR 52,300.-), subject to a share premium of an amount of four hundred and seventy thousand six hundred Euro (EUR 470,600.-);

- PREDICA, having its registered office at 50-56, rue de la Procession, F-75015 Paris, France, for three hundred and ninety-two (392) New A Shares for an amount of thirty-nine thousand two hundred Euro (EUR 39,200.-), subject to a share premium of an amount of three hundred and fifty-two thousand nine hundred Euro (EUR 352,900.-);

- CNP ASSURANCES S.A., having its registered office at 4, Place Raoul Dautry, F-75015 Paris, France, for three hundred and ninety-two (392) New A Shares for an amount of thirty-nine thousand two hundred Euro (EUR 39,200.-), subject to a share premium of an amount of three hundred and fifty-two thousand nine hundred Euro (EUR 352,900.-);

- CAISSE D'EPARGNE DE PROVENCE ALPES CORSE, having its registered office at 4, place Raoul Dautry, 75015 Paris, France, for three hundred and thirteen (313) New A Shares for an amount of thirty-one thousand three hundred Euro (EUR 31,300.-), subject to a share premium of an amount of two hundred and eighty-two thousand one hundred Euro (EUR 282,100.-);

- SCI FONCIERE 1, having its registered office at 31, rue de Mogador, 75009 Paris - France, for two hundred and eighty-seven (287) New A Shares for an amount of twenty-eight thousand seven hundred Euro (EUR 28,700.-), subject to a share premium of an amount of two hundred and fifty-eight thousand five hundred Euro (EUR 258,500.-);

- CAJA DE AHORROS DE CASTILLA LA MANCHA, having its registered office at 20, Parque de San Julian, 16001 Cuenca, Spain; for two hundred and sixty-one (261) New A Shares for an amount of twenty-six thousand one hundred Euro (EUR 26,100.-), subject to a share premium of an amount of two hundred and thirty-five thousand Euro (EUR 235,000.-);

- ILMARINEN, having its registered office at Porkkalankatu, 1, Helsinki, Finland; for two hundred and sixty-one (261) New A Shares for an amount of twenty-six thousand one hundred Euro (EUR 26,100.-), subject to a share premium of an amount of two hundred and thirty-five thousand Euro (EUR 235,000.-); and

- IPERE INVESTING MALTA LIMITED, having its registered office at 167 Merchants Street, Valletta VLT 03, Malta, acting in its capacity as buyer of all the shares held in the Company by CFS MANAGED PROPERTY LIMITED, having its registered office at, 48 Martin Place, PO Box 3892 Sydney -NSW 2001 Australia, for one hundred and thirty-one (131) New A Shares for an amount of thirteen thousand one hundred Euro (EUR 13,100.-), subject to a share premium of an amount of one hundred and seventeen thousand seven hundred Euro (EUR 117,700.-).

10. The New A Shares have been fully paid up between the 25th of February 2005 and the 30th of May 2005 through contributions in cash as evidenced by the bank certificate, which shall remain attached to the present deed.

11. The justifying documents of the subscription and of the payment of the New A Shares have been consequently produced to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

12. As a consequence of such increase of the share capital of the Company by way of the authorised capital clause, the article 5 of the Articles is amended and now reads as follows:

«The issued share capital of the Company is fixed at twenty million five hundred and forty-nine thousand six hundred Euro (EUR 20,549,600.-), represented by one hundred and ninety-three thousand four hundred and ninety-six (193.496) Class A Shares, and twelve thousand (12,000) Class B Shares. Each share has a value of one hundred Euro (EUR 100.-). For the purposes of the effective performance of the obligations resulting from the Agreement entered into or to be entered into between the Shareholders (hereafter referred to as the «Shareholders Agreement»), the Company has an un-issued but authorised capital of a maximum amount of eighty million six hundred and sixty thousand four hundred Euro (EUR 80,660,400.-) to be used in order to issue new Class A Shares or to increase the nominal value of the Class A Shares. The sole purpose of the above authorised capital is to allow the issue of new Shares or the increase of the nominal value of the existing Shares in exchange of contribution in cash made by the existing Shareholders in execution of the capital calls made by the Manager in compliance with the Shareholders Agreement.

Until 28 February 2008 at the latest, and in compliance with the obligations undertaken by the Manager in the Shareholders Agreement, the Manager is authorised to increase, from time to time, the capital, within the limits of the authorised capital, by the issue or not of Shares to the existing shareholders or to any other person as approved by the Shareholders pursuant to resolutions adopted in compliance with article 189 paragraph 1 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time.

These Shares may be subscribed in accordance with the terms and conditions fixed by the Manager within the strict limits stated in the Shareholders Agreement.

In particular, the Manager may issue the new Shares subject to the constitution of a share premium, the amount and the allocation, of which will be freely decided by the Manager.

The Manager may also determine the date of the issue and the number of Shares having to be eventually subscribed and issued.

The rights attached to the new Shares will be strictly similar to the rights attached to the existing Shares.

The Manager may delegate to any duly authorised person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for Shares representing part or all of such increased amounts of capital.

The Manager shall designate the person to whom a power of attorney is granted to have the increase of capital and the issue of Shares enacted by a notary by virtue of a notarial deed on the basis of all the necessary documents evidencing the decision of the Manager, the above power of attorney, the subscription and the paying up of the new Shares.

Each time an increase of capital is enacted by virtue of a notarial deed pursuant to a decision of the Manager, the present article shall be deemed to be automatically amended so as to reflect the taken decision.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at sixty-three thousand Euro.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing persons the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the appearer, the said appearer signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-huit juin.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

M. Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique), agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour le compte du Gérant Unique de la Société, en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré aux termes des résolutions prises par le Gérant Unique le 24 juin 2005.

un extrait du procès-verbal de cette réunion restera, après avoir été paraphé ne varietur par le comparant et le notaire, annexé aux présentes pour être soumis avec elles à la formalité de l'enregistrement,

Le comparant ès qualités qu'il agit a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1. La Société a été constituée suivant acte notarié, en date du 19 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 148 du 12 février 2003, page 7069 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 90.606.

2. Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises:

- en vertu d'une assemblée générale des Associées tenue le 27 février 2003, et portant, notamment, augmentation du capital social de la Société de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) à cent dix mille euros (110.000,- EUR), et publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1012 du 1^{er} octobre 2003, page 48540;

- aux termes d'un acte du 11 juin 2003 constatant augmentation du capital social de cent dix mille euros (110.000,- EUR) à un million six cent dix mille euros (1.610.000,- EUR), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1012 du 1^{er} octobre 2003, page 48551;

- aux termes d'un acte du 18 décembre 2003 constatant augmentation du capital social d'un million six cent dix mille euros (1.610.000,- EUR) à sept millions cent deux mille cinq cents euros (7.102.500,- EUR), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 151 du 5 février 2004, page 7231;

- aux termes d'un acte du 26 février 2004 constatant augmentation du capital social de sept millions cent deux mille cinq cents euros (7.102.500,- EUR) à huit millions deux cent deux mille cinq cents euros (8.202.500,- EUR), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 628 du 18 juin 2004, page 30115;

- aux termes d'un acte du 6 avril 2004 constatant augmentation du capital social de huit millions deux cent deux mille cinq cents euros (8.202.500,- EUR) à treize millions neuf cent quarante-six mille cinq cents euros (13.946.500,- EUR), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 396 du 29 avril 2005, page 19003;

- aux termes d'un acte du 7 juillet 2004 constatant augmentation du capital social de à treize millions neuf cent quarante-six mille cinq cents euros (13.946.500,- EUR) à dix-sept millions cent quatre-vingt-deux mille trois cents euros (17.182.300,- EUR), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 383 du 27 avril 2005, page 18336;

- aux termes d'un acte du 31 août 2004 constatant augmentation du capital social de à dix-sept millions cent quatre-vingt-deux mille trois cents euros (17.182.300,- EUR) à dix-neuf millions quatre cent quarante-neuf mille quatre cents euros (19.449.400 EUR), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 430 du 10 mai 2005, page 20602, et

- aux termes d'un acte du 29 décembre 2004 constatant augmentation du capital social de dix-neuf millions quatre cent quarante-neuf mille quatre cents euros (19.449.400,- EUR) à dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt mille euros (19.980.000,- EUR), en cours) de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

3. Le capital social de la Société est actuellement fixé à dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt mille euros (19.980.000,- EUR), représenté par cent quatre-vingt-sept mille huit cents (187.800) Parts Sociales de Classe A et douze mille (12.000) Parts Sociales de Classe B.; chacune, ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR).

4. Conformément à l'article 5 des statuts de la Société (les «Statuts»), la Société, afin de permettre la réalisation effective des obligations résultant des dispositions de la Convention intervenue ou à intervenir entre les Associés (ci-après le «Shareholders Agreement»), disposera d'un capital autorisé d'un montant maximum de quatre-vingt-un millions deux cent trente mille euros (81.230.000,- EUR), pour émettre de nouvelles Parts Sociales de Classe A ou augmenter la valeur nominale des Parts Sociales de Classe A existantes, et est soumis aux limites et conditions définies à l'article 5 des Statuts.

5. L'augmentation du capital social de la Société doit être réalisée dans le strict respect des limites et conditions définies à l'article 5 des Statuts, en tenant compte que:

«Ce capital autorisé a pour seul objectif de permettre la création de Parts sociales nouvelles à émettre ou l'augmentation de la valeur nominale des Parts existantes en contrepartie et rémunération d'apports en numéraire effectués par les Associés existants en exécution des appels de fonds auxquels le Gérant aura procédé conformément au Shareholders Agreement.

Jusqu'au 28 février 2008 au plus tard, et conformément aux engagements pris par le Gérant dans le Shareholders Agreement, le Gérant augmentera le capital social dans les limites du capital autorisé, en une ou plusieurs fois, par émission ou non de Parts sociales aux détenteurs actuels de Parts sociales ou toutes autres personnes ayant été agréées par les Associés aux termes d'une assemblée générale extraordinaire, aux conditions de quorum et de majorité comme prévues dans l'article 189 paragraphe 1^{er} de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Ces Parts pourront être souscrites, aux termes et conditions déterminés par le Gérant, tout en restant dans la stricte observance des conditions précisées par le Shareholders Agreement.

Le Gérant pourra en particulier émettre les nouvelles Parts avec prime d'émission. Le montant et l'affectation de cette prime d'émission seront déterminés à la discrétion du Gérant.

Le Gérant déterminera également la date d'émission et le nombre de Parts sociales devant être, le cas échéant, souscrites et émises.

Les droits attachés aux Parts nouvelles seront identiques à ceux attachés aux Parts déjà émises.

Le Gérant pourra déléguer à toute personne dûment autorisée, l'obligation d'accepter des souscriptions et la réception des paiements pour des Parts sociales représentant tout ou partie des montants augmentés du capital social.

Le Gérant désignera la personne à qui sera délégué le pouvoir de comparaître devant notaire aux fins de constater authentiquement l'émission des Parts sociales et l'augmentation du capital, sur présentation des pièces justificatives de la décision du Gérant, en ce comprise la délégation de pouvoir, ainsi que les souscriptions et libération.

Chaque fois que la gérance aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.»

6. Dans les résolutions prises le 24 juin 2005, le Gérant Unique de la Société a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de cinq cent soixante-neuf mille six cents euros (569.600,- EUR), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de cinq millions cent vingt-sept mille euros (5.127.000,- EUR), suivant l'article 5 des Statuts pour porter ainsi le capital social de son montant actuel de dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt mille euros (19.980.000,- EUR) à vingt millions cinq cent quarante-neuf mille six cents euros (20.549.600,- EUR), par création et émission de cinq mille six cent quatre-vingt-seize (5.696) nouvelles Parts Sociales de Classe A (les «Nouvelles Parts A») avec une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les Parts Sociales existantes de Classe A, conformément à l'article 5 des Statuts.

7. La souscription et le paiement des Nouvelles Parts A ont été faits par apport en numéraire.

8. Le Gérant Unique a également décide de faire acter l'augmentation de capital social par un notaire luxembourgeois et de donner pouvoir à

- Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique), et
- Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

avec plein pouvoir de substitution, de prendre acte de la création, émission et libération des Nouvelles Parts A pour un montant de cinq cent soixante-neuf mille six cents euros (569.600,- EUR), moyennant le paiement d'une prime globale d'émission d'un montant de cinq millions cent vingt-sept mille euros (5.127.000,- EUR), soit un montant total de cinq millions six cent quatre-vingt-seize mille six cents euros (5.696.600,- EUR), de rencontrer le notaire luxembourgeois, de présenter la documentation relative à l'augmentation de capital de la Société, de demander la modification subséquente de l'article 5 des Statuts afin de prendre acte de cette augmentation, de préparer la documentation nécessaire pour permettre l'attribution des Nouvelles Parts A aux souscripteurs et de faire tout ce qui sera nécessaire à la mise en oeuvre de ce qui précède.

9. Les Nouvelles Parts A ont été entièrement souscrites pour un montant total de cinq millions six cent quatre-vingt-seize mille six cents euros (5.696.600,- EUR), correspondant à la libération des Nouvelles Parts A à concurrence de cinq cent soixante-neuf mille six cents euros (569.600,- EUR) et au paiement de la prime d'émission pour un montant de cinq millions cent vingt-sept mille euros (5.127.000,- EUR), par les associés de Classe A de la Société, soit:

- SASU LOGISTIS II SAS, ayant son siège social au 31, rue de Mogador, F-75009 Paris, France, à concurrence de mille trois cent six (1.306) Nouvelles Parts A pour un montant de cent trente mille six cents euros (130.600,- EUR), moyennant paiement d'une prime d'émission d'un montant d'un million cent soixante-quinze mille huit cents euros (1.175.800,- EUR);

- UNION MUTUALISTE RETRAITE, ayant son siège social au 3, Square Max-Hymans, F-75748 Paris, Cedex 15, France, à concurrence de sept cent quatre-vingt-quatre (784) Nouvelles Parts A pour un montant de soixante-dix-huit mille quatre cents euros (78.400,- EUR), moyennant paiement d'une prime d'émission d'un montant de sept cent cinq mille trois cents euros (705.300,- EUR);

- IMMOWEST BETEILIGUNGS, GmbH, ayant son siège social au 2, Bankgasse, A-1010 Vienne Autriche; à concurrence de cinq cent vingt-trois (523) Nouvelles Parts A pour un montant de cinquante-deux mille trois cents euros (52.300,- EUR), moyennant paiement d'une prime d'émission d'un montant de quatre cent soixante-dix mille six cents euros (470.600,- EUR);

- FOXY S.A., ayant son siège social au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à concurrence de cinq cent vingt-trois (523) Nouvelles Parts A pour un montant de cinquante-deux mille trois cents euros (52.300,- EUR), moyennant paiement d'une prime d'émission d'un montant de quatre cent soixante-dix mille six cents euros (470.600,- EUR);

- ECUREUIL-VIE, ayant son siège social au 5, rue Masseran, F-75007 Paris, France, à concurrence de cinq cent vingt-trois (523) Nouvelles Parts A pour un montant de cinquante-deux mille trois cents euros (52.300,- EUR), moyennant paiement d'une prime d'émission d'un montant de quatre cent soixante-dix mille six cents euros (470.600,- EUR);

- PREDICA, ayant son siège social au 50-56, rue de la Procession, F-75015 Paris, France, à concurrence de trois cent quatre-vingt-douze (392) Nouvelles Parts A pour un montant de trente-neuf mille deux cents euros (39.200,- EUR), moyennant paiement d'une prime d'émission d'un montant de trois cent cinquante-deux mille neuf cents euros (352.900,- EUR);

- CNP ASSURANCES S.A., ayant son siège social au 4, Place Raoul Dautry, F-75015 Paris, France, à concurrence de trois cent quatre-vingt-douze (392) Nouvelles Parts A pour un montant de trente-neuf mille deux cents euros (39.200,- EUR), moyennant paiement d'une prime d'émission d'un montant de trois cent cinquante-deux mille neuf cents euros (352.900,- EUR);

- CAISSE D'EPARGNE DE PROVENCE ALPES CORSE, ayant son siège social au 4, place Raoul Dautry, 75015 Paris, France, à concurrence de trois cent treize (313) Nouvelles Parts A pour un montant de trente et un mille trois cents euros (31.300,- EUR), moyennant paiement d'une prime d'émission d'un montant de deux cent quatre-vingt-deux mille cent euros (282.100 EUR);

- SCI FONCIERE 1, société civile immobilière, ayant son siège social au 31, rue de Mogador, 75009 Paris - France, à concurrence de deux cent quatre-vingt-sept (287) Nouvelles Parts A pour un montant de vingt-huit mille sept cents euros (28.700,- EUR), moyennant paiement d'une prime d'émission d'un montant de deux cent cinquante-huit mille cinq cents (258.500,- EUR);

- CAJA DE AHORROS DE CASTILLA LA MANCHA, ayant son siège social au 20, Parque de San Julian, 16001 Cuenca, Espagne; à concurrence de deux cent soixante et une (261) Nouvelles Parts A pour un montant de vingt-six mille cent euros (26.100,- EUR), moyennant paiement d'une prime d'émission d'un montant de deux cent trente-cinq mille (235.000,- EUR);

- ILMARINEN, ayant son siège social au Porkkalankatu, 1, Helsinki, Finlande; à à concurrence de deux cent soixante et une (261) Nouvelles Parts A pour un montant de vingt-six mille cent euros (26.100,- EUR), moyennant paiement d'une prime d'émission d'un montant de deux cent trente-cinq mille (235.000,- EUR); et

- IPERE INVESTING MALTA LIMITED, ayant son siège social au 167 Merchants Street, La Vallette VLT 03, Malte, agissant en qualité d'acquéreur de l'ensemble des parts sociales détenues dans la Société par CFS MANAGED PROPERTY LIMITED, ayant son siège social au, 48 Martin Place, PO Box 3892 Sydney - NSW 2001 Australie, à concurrence de cent trente et une (131) Nouvelles Parts A pour un montant de treize mille cent euros (13.100,- EUR), moyennant paiement d'une prime d'émission d'un montant de cent dix-sept mille sept cents euros (117.700,- EUR).

10. Les Nouvelles Parts A ont été entièrement libérées par apport en numéraire entre le 25 février 2005 et le 30 mai 2005, tel que documenté par le certificat bancaire qui restera annexé aux présentes.

11. Les documents justificatifs de la souscription et de la libération des Nouvelles Parts A ont été présentés au notaire soussigné, qui en prend expressément acte.

12. A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée par voie de capital autorisé, l'article 5 des Statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social souscrit de la Société est fixé à vingt millions cinq cent quarante-neuf mille six cents euros (20.549.600,- EUR), représenté par cent quatre-vingt-treize mille quatre cent quatre-vingt-seize (193.496) Parts Sociales de Classe A et douze mille (12.000,-) Parts Sociales de Classe B.

Chacune a une valeur nominale de cent euros (100,- EUR).

Afin de permettre la réalisation effective des obligations résultant des dispositions de la Convention intervenue ou à intervenir entre les Associés (ci-après le «Shareholders Agreement»), la Société disposera d'un capital autorisé d'un montant maximum de quatre-vingt millions six cent soixante mille quatre cents euros (80.660.400,- EUR), pour émettre de nouvelles Parts de Classe A ou augmenter la valeur nominale des Parts sociales de Classe A existantes.

Ce capital autorisé a pour seul objectif de permettre la création de Parts sociales nouvelles à émettre ou l'augmentation de la valeur nominale des Parts existantes en contrepartie et rémunération d'apports en numéraire effectués par les Associés existants en exécution des appels de fonds auxquels le Gérant aura procédé conformément au Shareholders Agreement.

Jusqu'au 28 février 2008 au plus tard, et conformément aux engagements pris par le Gérant dans le Shareholders Agreement, le Gérant augmentera le capital social dans les limites du capital autorisé, en une ou plusieurs fois, par émission ou non de Parts sociales aux détenteurs actuels de Parts sociales ou toutes autres personnes ayant été agréées par les Associés aux termes d'une assemblée générale extraordinaire, aux conditions de quorum et de majorité comme prévues dans l'article 189 paragraphe 1^{er} de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Ces Parts pourront être souscrites, aux termes et conditions déterminés par le Gérant, tout en restant dans la stricte observance des conditions précisées par le Shareholders Agreement.

Le Gérant pourra en particulier émettre les nouvelles Parts avec prime d'émission. Le montant et l'affectation de cette prime d'émission seront déterminés à la discrétion du Gérant.

Le Gérant déterminera également la date d'émission et le nombre de Parts sociales devant être, le cas échéant, souscrites et émises.

Les droits attachés aux Parts nouvelles seront identiques à ceux attachés aux Parts déjà émises.

Le Gérant pourra déléguer à toute personne dûment autorisée, l'obligation d'accepter des souscriptions et la réception des paiements pour des Parts sociales représentant tout ou partie des montants augmentés du capital social.

Le Gérant désignera la personne à qui sera délégué le pouvoir de comparaître devant notaire aux fins de constater authentiquement l'émission des Parts sociales et l'augmentation du capital, sur présentation des pièces justificatives de la décision du Gérant, en ce comprise la délégation de pouvoir, ainsi que les souscriptions et libération.

Chaque fois que la gérance aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, est évalué à la somme de soixante-trois mille euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, reconnaît par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la requête du même comparant et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2005, vol. 148S, fol. 100, case 3. – Reçu 56.960 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2005.

J. Elvinger.

(084068.3/211/393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2005.

GLORY WINNER HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 110.659.

—
STATUTES

In the year two thousand and five, on the thirty-first day of August.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch (Luxembourg).

There appeared:

SEMI-TOOL HOLDINGS LTD, a company incorporated under the laws of the Cayman Islands with registered office at M&C Corporate Services Limited, P.O. Box 309 GT, Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

here represented by Mr Antoine Barat, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in San Francisco on August 30, 2005.

The said proxy, initialed ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it declares organized among itself and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. - Purpose, Duration, Name, Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, (the «Law») as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of GLORY WINNER HOLDINGS, S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the board of managers. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of a general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. - Share capital, Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least. The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing shareholders, in proportion to the share in the capital represented by their shares.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. - Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office.

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers. The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason («cause légitime»).

The board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealing with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all transactions consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date proposed for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy.

A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The manager(s) does (do) not assume, by reason of its (their) position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The Company may compensate any manager or authorised agent, his heirs, the executors of his will and other beneficiaries for expenses reasonably incurred for any actions or trials, in which he has been a party in his capacity as manager or authorised agent of the Company, or manager or authorised agent of any other company, of which the Company is a shareholder, and for which he has not been compensated, except in cases where, in such actions or trials, he is finally condemned for gross negligence in the management of the Company or of any other company of which the Company is a shareholder, or for breach of the Law or of the present articles of incorporation. The right to compensation shall not exclude other rights on these grounds.

The Company shall pay the expenses incurred by any person entitled to compensation, according to the terms of the present articles of incorporation, in relation to and in advance of the final issue of any trial.

D. - Decisions of the sole shareholder, Collective decisions of the shareholders

Art. 17. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 19. The sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law.

E. - Financial year, Annual accounts, Distribution of profits

Art. 20. The Company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 21. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

F. - Dissolution, Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Subscription and payment

All the shares have been subscribed by SEMI-TOOL HOLDINGS LTD., as aforementioned.

All the shares have been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2006.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand eight hundred Euro.

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder representing the entire subscribed capital has immediately proceeded to adopt the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

2. The following persons are appointed managers of the Company for an unlimited duration:

Mr John Knoll, investment professional, born in New Jersey, U.S.A., on 19 April 1971, residing at 5 Lomitas Court, Menlo Park, California 94025 U.S.A.;

Mr Ken Deikroeger, Investment Professional, born in Wisconsin, U.S.A., on 10 July 1962, residing at 8 Cedar Lane, Woodside, California 94062 U.S.A.

The managers are vested with the broadest powers to act in the name of the Company in all circumstances and to bind the Company by their sole signature.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Mersch, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on the request of the same appearing person, the English version will prevail in case of differences between the English and French text.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an mil deux mille cinq, le trente et un août.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg), Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

SEMI-TOOL HOLDINGS LTD, une société dûment constituée et existant sous les lois des Iles Cayman, ayant son siège social chez M&C Corporate Services Limited, P.O. Box 309 GT, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman,

ici représentée par Monsieur Antoine Barat, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à San Francisco le 30 août 2005.

La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. - Objet, Durée, Dénomination, Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de GLORY WINNER HOLDINGS, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. - Capital social, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. - Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat

En cas de plusieurs gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance. Les gérants sont librement et à tout moment révocables, sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

Le conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communica-

tion similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de sa(leur) fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La société peut indemniser tout gérant ou agent autorisé, ses légataires, les exécuteurs testamentaires et autre bénéficiaires pour dépense raisonnable exposée dans le cadre de toute action ou procès, dans lequel il a été partie en sa qualité de gérant ou agent autorisé de la Société, ou gérant ou agent autorisé de toute autre société dont la Société est actionnaire, et pour laquelle il n'a pas encore été indemnisé, exception faite lorsque, dans le cadre de tel action ou procès, il est finalement condamné pour négligence grossière dans la gestion de la Société ou de toute autre société dont la Société est actionnaire, ou pour violation de la Loi ou des présents statuts. Le droit d'être indemnisé n'exclut pas d'autres droits sur ces bases.

La Société paie les dépenses exposées par toute personne autorisée à recevoir une indemnisation, en vertu des termes des présents statuts, en relation et en avance de l'issue finale de tout procès.

D. - Décisions de l'associé unique, Décisions collectives des associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 19. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la Loi.

E. - Année sociale, Bilan, Répartition

Art. 20. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 21. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 22. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pourcent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. - Dissolution, Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonction, ou par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été toutes souscrites par SEMI-TOOL HOLDINGS LTD susmentionnée.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2006.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille huit cents euros.

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

2. Sont nommés comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Monsieur John Knoll, investisseur professionnel, né dans le New Jersey (U.S.A.), le 19 avril 1971, demeurant 5 Lomitas Court, Menlo Park, Californie 94025 U.S.A.;

Monsieur Ken Deikroeger, investisseur professionnel, né dans le Wisconsin (U.S.A.), le 10 juillet 1962, demeurant 8 Cedar Lane, Woodside, Californie 94062 U.S.A.

Les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et l'engager valablement par leur seule signature.

Dont acte, passé à Mersch, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du/des comparant(s), le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du/des même(s) comparant(s), le texte anglais fera foi en cas de divergences entre les deux.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Barat, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 5 septembre 2005, vol. 432, fol. 93, case 7. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissent en remplacement de Maître Henri Hellinckx, prénommé.

Luxembourg, le 15 septembre 2005.

J. Elvinger.

(084032.3/242/316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2005.

NETINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 74.010.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue à Luxembourg

le 17 mai 2005 à 10.00 heures

Il résulte dudit procès-verbal que les sociétés BRYCE INVEST S.A. et KEVIN MANAGEMENT S.A. ont démissionné de leurs fonctions pendant la durée de leur mandat d'administrateurs, ainsi que MNG Chiming James de sa fonction d'administrateur et administrateur-délégué à la date de la présente Assemblée. Les sociétés CRITERIA, S.à r.l. et PROCEDIA, S.à r.l., avec siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et Monsieur Gabriel Jean, juriste à Luxembourg ont été nommés comme nouveaux administrateurs. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2011.

Il résulte également dudit procès-verbal que le mandat de commissaire aux comptes de la société MARBLEDEAL LTD, avec siège social au 41 Chalton Street, GB-London NW1 1JD, a été renouvelé pour une période de 6 ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2011.

Il résulte enfin dudit procès-verbal que le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Gabriel Jean, juriste à Luxembourg.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal du conseil d'administration tenu à Luxembourg en date

du 17 mai 2005 à 11 heures

Il résulte dudit procès-verbal que Monsieur Gabriel Jean, juriste a été élu aux fonctions d'Administrateur-délégué de la Société; il aura tous pouvoirs pour engager valablement la Société par sa seule signature.

Luxembourg, le 17 mai 2005.

Pour NETINVEST S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2005, réf. LSO-BI02186. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(082487.3/768/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2005.

EDIMAG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 121, rue de l'Alzette.

R. C. Luxembourg B 102.290.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 13 septembre 2005, réf. LSO-BI02383, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2005.

Pour EDIMAG S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(082933.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2005.

MENUISERIE B. PETERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9911 Troisvierges, Z.I. in den Allern.

R. C. Luxembourg B 102.564.

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf août.

Par-devant Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux.

Ont comparu:

Monsieur Bruno Peters, menuisier, né à St. Vith (B), le 17 février 1965 (1965 0217 538), demeurant à B-4780 St. Vith, 81B Nieder Emmels.

Seul et unique associé de la société à responsabilité limitée MENUISERIE B. PETERS, S.à r.l. avec siège social à L-9906 Troisvierges, 6, rue Staedtgen, R.C.S. B 102.564,

constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, le 7 février 1994, publié au Mémorial C N° 175 du 4 mai 1994, 8381.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 12.500,- pour le porter à EUR 150.000,- avec souscription et libération.

2. Fixation de la valeur nominale des parts sociales à EUR 300,-.

3. Modification de l'article 6 des statuts.

4. Transfert du siège de la société et modification de l'article 4.

5. Divers.

L'associé unique a ensuite abordé l'ordre du jour et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital est augmenté à concurrence de EUR 137.500,- pour le porter de EUR 12.500,- à EUR 150.000,- sans émission de parts sociales nouvelles par incorporation de réserves libres à concurrence de EUR 136.235,30 et par de l'argent liquide à concurrence de EUR 1.264,70 ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate expressément. Une copie du bilan après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution

La valeur nominale des parts sociales est fixée à EUR 300,-.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent l'article 6 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à la somme cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de trois cents euros (EUR 300,-) chacune.

Toutes ces parts ont été souscrites et libérées par Monsieur Bruno Peters, prénommé.»

Quatrième et dernière résolution

Le siège est transféré de 6, rue Staedtgen à in den Allern, zone industrielle à Troisvierges et l'article 4 aura la teneur suivante:

«**Art. 4.** Le siège social est établi à Troisvierges.»

L'adresse est fixée à L-9911 Troisvierges, in den Allern, zone industrielle.

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement la présente augmentation de capital est évaluée à trois mille euros (EUR 3.000,-).

Dont acte, fait et passé à Clervaux, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Peters, M. Weinandy.

Enregistré à Clervaux, le 2 septembre 2005, vol. 354, fol. 89, case 11. – Reçu 12,65 euros.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 9 septembre 2005.

M. Weinandy.

(902963.3/238/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 septembre 2005.

MENUISERIE B. PETERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9911 Troisvierges, Z.I. In den Allern.

R. C. Luxembourg B 102.564.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 9 septembre 2005.

M. Weinandy.

(902964.3/238/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 septembre 2005.

GLOBAL ASSET PROGRAM (LUXEMBOURG) S.A., Aktiengesellschaft.

 Gesellschaftssitz: L-2210 Luxemburg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.
H. R. Luxemburg B 88.546.

Im Jahre zweitausendfünf, den einunddreissigsten August.

Vor dem unterzeichneten Notar André-Jean-Joseph Schwachtgen, mit dem Amtssitze in Luxemburg.

 Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft GLOBAL ASSET PROGRAM (LUXEMBOURG) S.A., mit Sitz in Luxemburg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}, L-2210 Luxemburg, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 88.546, gegründet gemäß Urkunde von Notar Gérard Lecuit vom 19. Juli 2002, veröffentlicht im Mémorial, Recueil C, Nummer 1449 vom 8. Oktober 2002, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Versammlung beginnt um fünfzehn Uhr dreißig Uhr unter dem Vorsitz von Frau Francine Ewers, Rechtsanwältin, mit Berufsanschrift in Luxemburg.

Dieselbe ernennt zum Schriftführer Herrn Frank Stolz-Page, Privatbeamter, mit Berufsanschrift in 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxemburg.

Zum Stimmzähler wird ernannt Herr Raymond Thill, «maître en droit», mit Berufsanschrift in 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxemburg.

Sodann stellt die Vorsitzende fest:

I. Dass aus einer Anwesenheitsliste, welche durch das Bureau der Versammlung aufgesetzt und für richtig befunden wurde, hervorgeht, dass die fünfhundert Aktien ohne Nennwert, welche das gesamte Kapital von fünfzigtausend Euro darstellen, hier in dieser Versammlung gültig vertreten sind, welche somit ordnungsgemäß zusammengestellt ist und gültig über alle Punkte der Tagesordnung abstimmen kann, da alle anwesenden und vertretenen Aktionäre, nach Kenntnisnahme der Tagesordnung, bereit waren, ohne Einberufung hierüber abzustimmen.

Diese Liste, von den Mitgliedern des Büros und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleibt gegenwärtigem Protokolle, mit welchem sie einregistriert wird, als Anlage beigefügt.

II. Dass die Tagesordnung dieser Generalversammlung folgende Punkte umfasst:

- 1) Beschluss die Gesellschaft in Liquidation zu setzen.
- 2) Ernennung eines Liquidators und Festsetzung seiner Kompetenzen.

Die Ausführungen der Vorsitzenden wurden einstimmig durch die Versammlung für richtig befunden und, nach Überprüfung der Richtigkeit der Versammlungsordnung, fasste die Versammlung nach vorheriger Beratung, einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt die Gesellschaft mit sofortiger Wirkung aufzulösen und in Liquidation zu setzen.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt Herrn Norbert Meisch, wohnhaft in 4, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxemburg, als Liquidator zu ernennen, welcher die ausgedehntesten Vollmachten hat um die Liquidation abzuwickeln, unter Beachtung der vom Gesetz oder von der Satzung vorgesehenen Beschränkungen.

Da die Tagesordnung erschöpft ist, erklärte der Vorsitzende die Versammlung um sechzehn Uhr für geschlossen.

Worüber Protokoll, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorhergehenden an die Komparenten, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: F. Ewers, F. Stolz-Page, R. Thill, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2005, vol. 149S, fol. 77, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2005.

A. Schwachtgen.

(084149.3/230/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2005.